

## Droit et Liberté

HEBDOMADAIRE FONDE DANS LA CLANDESTINITE

Nouvelle série N° 33 (101)

AOUT 1949

Prix : 25 fr.

### Ni avec les maîtres, ni avec les valets!

**L**A France aura encore besoin de tels hommes ! » s'est écrié, dans sa plaidoirie, l'un des principaux défenseurs de la police du Commissariat aux Questions Juives. Quel cynique appel, et aussi quel terrible avertissement.

Ces hommes ont les mains rouges de sang. Ils avaient rêvé d'exterminer la « race juive ». Ils ont délibérément trahi la France. Ils ont fait la guerre de Hitler.

120.000 Juifs assassinés, n'est-ce donc pas suffisant ? La France a-t-elle besoin d'une autre trahison ? De nouveaux massacres ?

*Droit et Liberté* n'a jamais cessé d'alerter l'opinion publique contre le danger d'un renouveau d'antisémitisme hitlérien dans notre pays. Nous avons, sans relâche, dénoncé les verdicts scandaleux dont bénéficiaient les Xavier Vallat, Bousquet et consorts. Arrive ce procès, que nous attendions depuis cinq ans... étrié, escamoté dans une atmosphère de fin de série, il se termine en déni de justice.

**P**lus aucun doute : la politique d'"indulgence" méthodiquement poursuivie depuis la libération, n'est pas le fait d'un hasard. On aura encore besoin de ces gens là !

Le mercenaire de l'antisémitisme, ancien LVF, qui sort, blanchi, du Palais de Justice n'apprendra pas sans plaisir l'incroyable nouvelle de la reconstitution de la Wehrmacht. Oui, tout devient clair.

Voilà pourquoi l'Allemagne occidentale n'a pas été dénazifiée, pourquoi les généraux de Hitler ont été épargnés. On aura encore besoin d'eux !

L'armée allemande ressuscitée dans toute sa force — avec les S.S. qui formaient son meilleur noyau, comme le proclame insolemment, au procès d'Asq, le sanglant Hauck — est une menace mortelle pour les peuples d'Europe, et plus particulièrement pour les Juifs.

La racaille de la P.Q.J. et de la S.E.C., libérée ou légèrement blâmée, ira grossir l'armée du crime en France. Et c'est à nouveau l'épée de Damoclès suspendue sur la population juive de notre pays.

**L'**HEURE est grave. L'indifférence et le laisser-aller — que prêchent certains milieux réactionnaires juifs — ouvriraient, sous nos pas, de nouveaux abîmes.

Il faut être aveugle ou criminel pour entrer dans ce jeu. Qui accepte l'alliance avec l'Allemagne réarmée se place dans le même camp que les tortionnaires de la police antijuive.

Que les rescapés de Drancy et des camps de la mort, que toutes les victimes des persécutions raciales, se souviennent que seules la solidarité et l'union leur ont permis de survivre.

Une action vigoureuse des honnêtes gens, rassemblés aujourd'hui autour du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix, comme hier dans le combat contre l'opresseur, fera triompher la vie.

**Droit et Liberté.**

### VERDICT SCANDALEUX

Des 35 assassins de la S.E.C. jugés en Cour de justice, la plupart sont sortis du Palais, blanchis.

8 sont acquittés.

2 s'en tirent avec 5 ans de dégradation nationale.

16 autres, et non des moins redoutables, dont le cynique Duconseil, échappent des peines de principe de 1 à 4 ans de prison, c'est-à-dire qu'ils seront en liberté dès aujourd'hui.

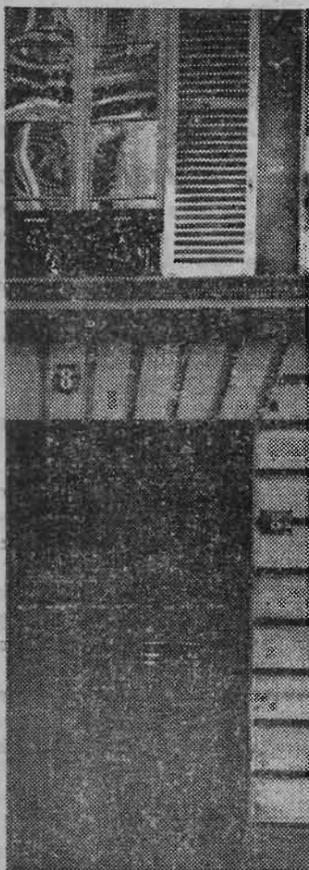
Parmi les peines légères de travaux forcés (9 en tout), nous relevons avec indignation les noms des sinistres Douillet et Fournier, 15 ans. Quant à Paul Besson et Jean Bonzans, les deux chefs de l'affreuse « chasse aux Juifs », ils ne sont condamnés qu'à 20 ans !

La Police aux Questions Juives a bénéficié de la même générosité. Son chef, Grand, le Manchot tortionnaire, 20 ans de travaux forcés, le nazi Goepfert, 15 ans et Normand, le voyou obscur, 3 ans de prison !

Les patriotes français jugeront.



**ICI** 83, avenue Foch, siégeait DANNECKER, chef de la Gestapo antijuive.



**LA** 8, rue Greffulhe, les sbires de la S.E.C. et de la P.Q.J. avaient établi leur repaire.



**AUSCHWITZ.** La dernière étape.



**DRANCY** Dans la cour à droite, la baraque des fouilles où opéraient les hommes de la P. Q. J.

### Dans ce numéro :

### Déclarations exclusives

de :

- Elie BLONCOURT
- Claude BOURDET
- Ouezzin COULIBALY
- Ambroise CROIZAT
- Pierre DEBRAY
- Paul ELUARD
- Marcel PRENANT
- André WURMSER

Notre prochain numéro paraîtra le 1<sup>er</sup> septembre

# LE PROCÈS ABETZ

Et d'abord, il n'y a pas de cas Abetz. Plus exactement, s'il y en a un, il ne nous intéresse qu'accessoirement. Pour nous, il y a, avant tout, le cas de chaque être composant la longue procession des dizaines de milliers de torturés et d'assassinés de chez nous, et aussi tous les autres : les victimes du nazisme qui sont tombées sous toutes les latitudes, quelles que soient leur nationalité, leur religion, leurs tendances politiques et leur « race ».

Toute une presse a voulu nous entraîner dans les méandres des complexes psychologiques de cet aventurier, promu diplomate, et qui fut un potentat rusé au service d'un gang. Quelles furent au juste ses sentiments pour la France, ses trahisons à l'égard de Hitler, son double jeu entre les durs et les mous ? On nous permettra, face à cette bimbeloterie de la petite histoire, de dresser la simple vie fauchée de n'importe quel Dupont ou Lévy dont les secrètes intentions ne seront jamais connues, car eux, ils ont été massacrés par un appareil dont Abetz était un rouage de choix.

Otto Abetz a été ambassadeur du III<sup>e</sup> Reich, à Paris, dès la capitulation des gens de Bordeaux. Bien que la politique nazie forme un tout, nous n'insisterons pas ici sur tous les aspects de l'action d'Abetz. Ne nous arrêtons pas à ce qui relève des « usages reconnus » de la diplomatie et de la guerre. Passons même sur les réseaux de pénétration et d'influence organisés par lui avant et pendant la guerre. Mais l'un des scandales de ce procès réside précisément dans la discrétion du tribunal militaire à ce sujet et dans les silences de l'accusé.

NOUS VOULONS Y VOIR LE RESULTAT D'UN ENORME CHANTAGE : « MA PEAU CONTRE MON SILENCE, OU ALORS, GARE : JE ME METS A TABLE PUBLIQUEMENT. »

Autrement dit, un nazi peut encore faire la loi chez nous. Première (et sinistre) constatation.

Le dossier contient encore des chefs d'inculpation très graves. Faute de place, nous laisserons de côté les divers pillages auxquels il s'est livré (quelques sociétés françaises et le maximum de biens appartenant à des Juifs), l'organisation du S.T.O. et de la prétendue relève (ce qui représente quand même 250.000 travailleurs français transférés en Allemagne), la déportation d'honneur de certaines personnalités (quelques-unes ne sont pas revenues), et diverses opérations qui relèvent d'un banditisme caractérisé.

## L'ITINÉRAIRE DU CRIME

Mais « Droit et Liberté » insistera particulièrement sur l'action antijuive dont Abetz s'est rendu coupable et qui a entraîné morts et souffrances, directement ou indirectement.



M<sup>e</sup> Floriot.

Que nous apprennent les débats du drôle de procès qui s'est déroulé le mois dernier ? Nous nous référerons le plus souvent au compte rendu « sténographique » publié par *Le Figaro*, bien qu'il soit tendancieux et incomplet.

Voici, en premier lieu, l'extrait de l'acte d'accusation lu par le greffier et relatif à « la liquidation du problème juif en France » :

Le pillage des biens juifs fut bientôt suivi, on ne l'a pas oublié, de persécutions plus atroces.

Des rafles ont été faites, en 1941, sur l'ordre de la Gestapo : plusieurs milliers de Juifs ont été internés. Mais, au cours du mois d'août 1941, Heydrich, le chef de la police de sûre-

té et du S.D., a reçu l'ordre de procéder à la « liquidation définitive » du problème juif en Europe.

La réalisation des déportations a été facilitée en France par le recensement et le regroupement obligatoire des Juifs, elle le sera encore plus par l'introduction du port de l'étoile jaune.

Une fois de plus, la leçon des événements apparaît brutalement : Vichy, Xavier Vallat et l'U.G.I.F. ont rempli leur terrible rôle (le premier) dans le plan d'extermination ; la modération relative des uns et l'aveuglement imbécile des autres se sont rejoints pour assurer la condition initiale, sine qua non même, de toutes les horreurs qui devaient suivre.

Reprenons la lecture de l'acte d'accusation :

Mais la question des moyens de transport ralentit l'exécution.

Donc, toute action, à l'époque, ayant pour résultat de réduire les possibilités de transport des Allemands (et de Vichy) était décisive pour sauver des milliers de vies en gagnant du temps.

Ce n'est qu'à partir de juin 1942 que le transfert des Juifs est possible sur une grande échelle. Au mois d'octobre 1942, quarante mille déportés seront partis. Ces déportations se poursuivront en 1943 et 1944 : au total cent vingt mille Juifs auront été déportés de France, dont très peu sont revenus.

Dans tout ce qui a été fait de 1940 à 1942, Otto Abetz a eu sa part de directives, d'orientation. Il a tout su et tout approuvé. Il est à l'origine des premières mesures de discrimination raciale. Il a exercé une pression continue sur Vichy pour que le gouvernement de Laval ou de Darlan adopte une législation de plus en plus conforme aux lois de Nuremberg. Il a été l'un des promoteurs de la liquidation définitive des Juifs par la « déportation vers l'Est » ; enfin il a été tenu informé de toutes les mesures d'exécution et de propagande.

C'est Abetz qui a fait adopter par Darlan la création de « l'Office central juif » qui facilitera la persécution...

Il organise la propagande qui aboutira au port de l'étoile jaune et qui s'efforcera de rendre les Juifs responsables des attentats contre l'armée d'occupation.

Il est responsable, du moins en partie, des déportations.

**L**E chauvinisme national et le chauvinisme racial sont des vestiges de mœurs propres à la période du cannibalisme. L'antisémitisme comme force extrême du chauvinisme racial, est le vestige le plus dangereux du cannibalisme. L'antisémitisme est avantageux pour les exploités, il est le paratonnerre qui met le capitalisme à l'abri des coups des travailleurs. L'antisémitisme est dangereux pour les travailleurs, il est la fausse route qui les détourne du bon chemin pour les conduire dans la jungle.

**STALINE.**

Nous disons, nous, qu'il est responsable au premier chef, pour la France, des déportations : 120.000 morts atroces, injustes, sur la conscience. Et s'il n'était pas responsable, lui, Abetz, pour la France, qui le serait ? Hitler, n'est-ce pas, Hitler toujours, Himmler, Goebbels et Ribbentrop ? Parce qu'ils sont morts, — c'est si commode. La bande de Berlin est impuissante sans les milliers d'exécutants dociles dont Abetz, pour la France, a été le numéro 1.

## SANGLANT BILAN

Voici la fin de cette partie de l'acte d'accusation qui nous apporte des faits contrôlés, précis et qu'il faut se loger soigneusement dans la mémoire pour juger Abetz... et les juges d'Abetz :

Fin juin 1942, à Berlin, Eichmann, le grand responsable de la question juive à la Gestapo (bureau IV, B. 4), avertit le ministre des Affaires étrangères d'un grand plan de déportation :



Le capitaine Flicoteaux, commissaire du Gouvernement.

40.000 Juifs de France doivent être déportés au camp d'Auschwitz pour « y être employés comme travailleurs ». Le sous-secrétaire d'Etat Luther avertit immédiatement l'ambassade de Paris et lui demande de prendre position.

Abetz est déjà au courant des projets de la Gestapo. Une note que lui a adressée Zeitschel l'avertit, en lui expliquant que le ministre plénipotentiaire Rahn doit intervenir auprès de Laval en vue d'obtenir une absolue liberté d'action pour Darquier de Pellepoix et lui demander, en même temps, de mettre 50.000 Juifs de la zone non occupée à la disposition de Dannecker. Et, le 2 juillet 1942, Abetz rend compte que « les mesures d'évacuation massive des Juifs au camp d'Auschwitz pour y travailler... sont en voie d'exécution ».

Le même jour, il insiste dans ce sens, tout en affirmant qu'il n'existe pas d'objections de la part de l'ambassade contre la déportation des 40.000 Juifs français ou apatrides :

« Il n'est pas question de réserver une position privilégiée aux Juifs français, étant donné qu'ils doivent, en tout cas, disparaître dans le cadre de l'élimination de la juiverie des pays européens, ce qui est déjà exprimé par le fait qu'en tout cas un certain nombre de Juifs français sont compris dans le contingent indiqué. » Signé : Abetz.

A quoi Luther répond que, du reste, en l'état actuel, il n'est pas encore possible de comprendre les Juifs français dans l'action de déportation.

L'opération s'exécute, à partir du 17 juillet 1942, à la cadence de trois

trains par semaine, transportant chacun 1.000 Juifs. Au 4 septembre, 23.000 Juifs ont été envoyés vers l'Est, ce qui, avec les 5.000 Juifs évacués précédemment, porte le total des déportés à 28.000 pour la France, dont 5.000 ont été transférés des camps d'internement de la zone non occupée.

Quelques jours plus tard, le chiffre des transportés s'élève à 32.000.

En participant, en violation des règles du droit des gens, à l'action menée contre les Juifs, de nationalité française ou étrangère, mais résidant en territoire français, Abetz, par ses initiatives, les pressions qu'il a exercées sur les responsables français, les appuis qu'il a donnés au S.D., est l'un des principaux responsables de la déportation des Juifs à destination des camps de concentration. Il est également responsable de toutes les tortures qui l'ont accompagnée.

Il s'est rendu complice du crime de séquestrations de personnes, accompagné de tortures, prévu par les articles 341, 342 et 344 du Code pénal, ainsi que par l'article 2, paragraphe 5, de l'ordonnance du 28 août 1944.

Est-ce que ces crimes ne devraient pas suffire pour conduire au poteau d'exécution « le moins ennemi de nos ennemis », ainsi que l'a impudemment qualifié un témoin... à charge ! Car le comble, dans ce procès, du plus important des « occupants », c'est qu'il n'y a pratiquement pas eu de véritable témoin à charge.

## UNE LOURDE RUSE

Plus loin, l'acte d'accusation souligne l'un des procédés les plus odieux de la propagande allemande, dont les vertus

**N**OUS luttons pour instaurer un monde d'où la tyrannie aura été bannie, un monde où tous les hommes, quelles que soient leur race, leur couleur et leur religion pourront vivre en liberté.

**F.-D. ROOSEVELT.**

n'ont pas été oubliées par ceux qui aujourd'hui mettent constamment sur le compte du Kominform (hier, du « judéo-bolchevisme ») toute action ouvrière de revendication :

« Il faut, en effet, éviter, dans l'intérêt du peuple allemand, que se répande l'idée que le peuple français s'insurge contre la collaboration, et Abetz en vient à conseiller de prendre les otages parmi les Juifs et les communistes, ou tout au moins de les baptiser tels :

« ...Même là où il peut être ouvertement démontré qu'il s'agit d'au-tres Français, il n'est pas recommandé de le mettre en évidence, mais, tenant compte de l'intérêt politique, de défendre la thèse selon laquelle il s'agit exclusivement de Juifs et d'agents achetés par les services secrets anglo-saxons et russes. »

Cela me fait penser à la vieille canaille de l'île d'Yeu qui pleurnichait sur « les mensonges qui nous ont fait tant de mal ».

## LE VRAI VISAGE DE VICHY... ET LA SUITE

Le président lit des extraits d'un rapport d'Abetz à Berlin daté d'octobre 1940 :

« Le Ministre de l'Intérieur, Peyroux, m'informa qu'il envisageait la dissolution des Conseils municipaux, des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement et qu'il proposait d'interdire, comme première mesure contre les Juifs, leur

# RESTE A FAIRE.

UN ARTICLE DE  
ROGER MARIA

« maintien à des postes d'Etat dir-  
« geants, leur activité dans la presse,  
« la radio, le cinéma et le théâtre et  
« l'exercice des professions libérales  
« dépassant le pourcentage des Juifs  
« par rapport au total de la popula-  
« tion. A cette fin, sera considérée  
« comme Juive toute personne ayant  
« plus de deux aïeux juifs, tout com-  
« me en Allemagne. »

Il résulte de ce document que vous  
rélataz dans quelle mesure le gouver-  
nement de Vichy s'est plié aux direc-  
tives allemandes, n'est-ce pas ?

Abetz. — Non, pardon !... Ce ne  
sont pas les directives allemandes. Si  
M. Peyrouton vient pour témoigner,  
je vous demanderai...

Le Président. — Ce ne sont pas  
des directives allemandes ?...

Abetz. — ...de lui demander s'il y  
a jamais eu la moindre pression alle-  
mande sur la législation qu'il a faite.

Le Président. — Comment ?... Ce  
ne sont pas des directives allemandes  
?... Vous pensez que le gouver-  
nement de Vichy a pris des mesures  
de lui-même ?...

Les étonnements de M. le Président  
nous étonnent. Cet acharnement à blan-  
chir Vichy se retrouvera en plusieurs  
occasions. Non, Vichy n'avait nul be-  
soin de subir des pressions pour s'enga-  
ger dans l'antisémitisme. C'était, pour  
les réactionnaires, l'occasion inespérée  
d'appliquer enfin un programme déjà an-  
cien. Relisez ce qu'Abetz écrivait en  
octobre 1940, alors qu'il n'avait aucune  
raison de travestir la vérité sur le point  
qui nous occupe et souvenez-vous que  
Peyrouton a été acquitté. Il est libre.  
Plus que vous et moi. Libre et protégé,  
puissant et riche. Prêt à recommencer.

Qui est responsable de ces faiblesses  
(pour ne pas dire : de ces complicités)  
de la Justice ? Il faut le souligner avec  
la netteté qui s'impose : les responsa-  
bles, ce ne sont pas seulement les Pey-  
routon et Cie, ni Abetz et les siens,  
qui essaient de s'en tirer comme  
ils peuvent : ce sont aussi ceux qui  
leur donnent les moyens de sauver  
leur tête. Ceux qui, en collusion  
profonde avec les hommes du na-  
zisme, poursuivent la lutte acharnée  
contre les forces démocratiques dans le  
monde et principalement contre l'U.R.  
S.S. et les républiques populaires, sous  
la direction de ce capitalisme américain  
qui a joué un rôle décisif dans l'établis-  
sement du nazisme en Allemagne et qui,  
aujourd'hui, recommencent en soutenant  
les magnats et fûhrers d'industrie de  
l'Allemagne de l'Ouest pour réussir,  
pensent-ils, là où Hitler et ses maré-  
chaux se sont brisés les dents.

## C'EST LA FAUTE DES JUIFS

Petit dialogue révélateur :

Le Commissaire du Gouvernement.  
— Vous estimiez donc que les Juifs  
devaient payer ?

Abetz. — J'estimais que les Juifs  
avaient une très grande responsabilité  
dans le déclenchement de la guerre.

Le Commissaire du Gouvernement.  
— Nous verrons tout à l'heure  
comment vous leur avez déjà fait payer.

C'est tout. Ni le capitaine Flicoteaux  
ni le président n'ont eu la réaction ins-  
tinctive de la part de tout patriote, de  
tout démocrate digne de ce nom, de ri-  
poster au monstrueux propos d'Abetz.  
Le commissaire du gouvernement n'a  
évoqué que le paiement (excessif) du...  
« crime juif ».

## ABETZ, ORGANISATEUR DES DEPORTATIONS EN MASSE

Le président donne lecture d'une pièce  
accablante du dossier :

Vous écriviez, par télégramme, le  
20 août 1940 :

« Je demande votre accord pour les  
« mesures antisémites à prendre im-

« médiatement qui pourront servir de  
« base à l'éloignement ultérieur des  
« Juifs, également de la France non  
« occupée :

« 1° Interdiction du retour des Juifs  
« en France occupée, par franchisse-  
« ment de la ligne de démarcation ;  
« 2° Obligation de déclaration pour  
« les Juifs établis en zone occupée ;  
« 3° Désignation des magasins juifs  
« en France occupée ;

« 4° Mise en place d'administra-  
« teurs pour les magasins, exploita-  
« tions économiques, stocks en maga-  
« sins et grands magasins dont les  
« propriétaires ont fui. Lesdites me-  
« sures peuvent être motivées par le  
« fait qu'elles intéressent la sécurité  
« de la puissance d'occupation alle-

« cute des mesures de représailles prises ou  
« à prendre, il revient sur une proposition  
« qu'il a déjà faite dans un rapport du  
« 27 avril :

« En conséquence, je me permets  
« de me reporter à la proposition que  
« j'ai faite dans mon rapport télégra-  
« phique 1897 du 27 avril tendant à  
« faire fusiller, à titre de représailles  
« de l'exécution des combattants de  
« Tunisie, des personnalités dissiden-  
« tes françaises qui se trouvent en dé-  
« tention allemande et responsables  
« du déclenchement de la guerre et  
« de commencer par Léon Blum, Paul  
« Reynaud et Georges Mandel. Signé:  
« Abetz. »

On observera que l'assassinat de l'an-  
cien ministre n'a été précédé d'aucun



Une belle brochette ; De gauche à droite :  
DORJOT, ABETZ, DE BRINON, SCHLEIER  
et DARNAND, au cours d'un gala nazi au  
Palais de Chaillot.

« mande et être exécutées par les au-  
« torités françaises. »

Et alors Heydrich approuve ces me-  
sures. Il écrit, le 20 septembre 1940 :

« Je ne soulève aucune objection  
« contre l'introduction des mesures  
« envisagées contre les Juifs, en Fran-  
« ce occupée, par M. l'ambassadeur  
« Abetz. »

## UN PRESIDENT COMPREHENSIF

Plus loin, il s'agit de l'exposition anti-  
juive organisée par l'Ambassade ; le pré-  
sident commente :

Sans autre importance.

Je reconnais, comme vous d'ailleurs,  
qu'en soi-même, faire une exposition  
contre les Juifs n'est pas ce qui est  
retenu à charge contre vous ; cela  
indique simplement une tendance,  
cela n'a pas d'autre valeur.

C'est à peine croyable. Comme s'il y  
avait lieu de séparer la propagande anti-  
sémite allemande de l'extermination des  
Juifs, comme si la première opération ne  
participait pas à la réussite de la secon-  
de. Comme si, dans un même corps, le  
bras pouvait proclamer son indépendance  
à l'égard de la gorge.

## L'ASSASSINAT DE GEORGES MANDEL

Venons-en, pour terminer, à la res-  
ponsabilité majeure d'Abetz dans le  
meurtre de Georges Mandel.

Citons les textes les plus frappants :

De sorte que vous reconnaissez,  
n'est-ce pas, à cette date, au mois de  
mai 1944, la proposition que vous  
aviez déjà faite, en 1941, de fusiller  
Paul Reynaud, Léon Blum et Georges  
Mandel ?...

Abetz. — Oui.

Un texte signé d'Abetz vient confir-  
mer le crime et son auteur véritable :  
dans un message du 13 mai, où il dis-

jugement, même sous forme de simula-  
cre.

Il est impossible de ne pas retenir non  
plus ce détail qui en dit long : les auto-  
rités allemandes (ce qu'il y avait de pire  
dans le nazisme au pire moment) ayant  
à choisir entre trois hommes politiques  
français, plus particulièrement entre deux  
Juifs, Blum et Mandel, désignèrent ce  
dernier pour l'exécution sommaire et non  
pas l'autre, le « socialiste », le « mo-  
déré » et non pas « l'homme de gau-  
che », car il y avait entre les deux hom-  
mes la différence qui existe entre l'hom-

**L** E fascisme, en politique ex-  
térieure, c'est le chauvi-  
nisme dans sa forme la  
plus grossière, cultivant une haine  
zoologique contre les autres  
peuples.

G. DIMITROV.

me énergique qui agit vraiment dans un  
sens contraire aux intérêts nazis, quelles  
que soient, par ailleurs, ses idées so-  
ciales, et le politicien sans volonté qui  
pleurniche son antifascisme, mais ne

## ANDRE WURSMER :

# DEUX JUSTICES

Il y a deux raisons pour lesquelles  
on retarde un procès.

La première, c'est que le dossier  
est incomplet et que la justice scrupuleuse  
veut obtenir un complément  
d'information.

La seconde, c'est que le dossier est  
trop complet et la justice prudente  
veut laisser faire le temps, la pa-  
tience et le roi.

Il paraît assez peu vrai que la jus-  
tice se soit inquiétée pendant quatre  
ans de découvrir qui était exactement  
M. Abetz et quelle avait été son acti-  
vité avant la prise de Berlin par  
l'Armée Rouge.

A la vérité, nous avons vu s'accré-  
diter cette monstruosité juridique

joue, en définitive, qu'un rôle de divi-  
seur des forces démocratiques.

Les nazis ne se sont pas trompés : la  
politique « allemande » de Blum aujour-  
d'hui est exactement conforme aux es-  
poirs et aux manœuvres des plus dange-  
reux revanchards de l'incorrigible anti-  
soviétisme au service de la renaissance  
agressive de l'Allemagne.

## COMME LE TEMPS PASSE...

Otto Abetz n'a été condamné qu'à  
vingt ans de travaux forcés. Il ne les  
fera même pas, si les conditions politiques  
restent ce quelles sont. Elles change-  
ront. Nous nous y emploierons. Il fau-  
dra rouvrir le dossier de ce criminel de  
premier plan. Les pièces signalées ici  
même ne représentent qu'une très faible  
partie des charges qui pèsent sur lui.  
Lorsque le vrai procès se déroulera de-  
vant un autre tribunal, avec des juges  
plus libres de leurs décisions, il n'y aura  
même pas lieu de faire appel à d'autres  
articles du code, à d'autres preuves, à  
d'autres témoignages. Un seul des textes  
cités doit suffire pour entraîner la peine  
de mort, si l'on songe qu'un quidam qui  
tue son voisin peut aller à l'échafaud.

Et surtout que l'on ne vienne pas nous  
dire : c'est la guerre.

Où sont les chambres à gaz dans les-  
quelles les Juifs, les Tziganes et les Po-  
lonais survivants ont liquidé comme race  
inférieure les Prussiens ou les Pomé-  
raniens ?

Où sont les camps d'extermination  
qui auraient servi aux Soviétiques à  
massacrer les prisonniers de guerre alle-  
mands ?

Mais arrêter délibérément, sans l'om-  
bre d'un grief personnel, des populations  
tout entières ou des otages dans un quar-  
tier, les torturer, les fusiller ou les dé-  
porter massivement pour une mort atroce,  
tout cela sans le moindre jugement  
à l'origine ; c'est au-dessus du cannabi-  
lisme, c'est ce que l'on peut imaginer de  
plus monstrueux et tous ceux qui, de  
près ou de loin, ont pris une part active  
dans ce crime des crimes doivent être  
châtiés, après jugement, selon les lois  
universellement reconnues, et sans tor-  
tures.

Non pas par respect pour les criminels  
et les tortionnaires. Mais par respect  
pour nous-mêmes.

Ce qui est peut-être plus inquiétant  
que tout cela, c'est qu'aujourd'hui il soit  
tellement nécessaire de rappeler ces prin-  
cipes et ces réalités élémentaires, car une  
formidable et sourde campagne veut  
nous faire oublier.

Mais la preuve que nous n'oublions  
pas, c'est que vous lisez ce journal et  
que nous sommes de plus en plus nom-  
breux à défendre le Droit et la Liberté.

que la trahison était une opinion po-  
litique.

Les attendus du jugement qui con-  
damne les *Lettre Françaises* (à la re-  
quête de la librairie « La Reine  
Christine ») constituent à ce propos

« Si la trahison était une opinion, on  
ne voit pas pourquoi le four créma-  
toire, l'assassinat et le pillage, le na-  
zisme en un mot, ne seraient pas une  
forme particulière de patriotisme.

Les responsables des pendaisons de  
Karkov ont été jugés en quatre jours,  
il y a quatre ans.

Et j'ai l'esprit à ce point aveuglé  
par le fanatisme que cette justice-ci  
me paraît plus juste que cette tempo-  
ratisation-là.

# LE VICHY JUIF

La cantouille aidant, les grandes vacances arrivées, voici la place libre aux marchands d'indulgences.

L'anesthésie administrée à forte dose et les mensonges impunis des livres et périodiques collabos faisant librement l'apologie du crime et de la trahison, le terrain est préparé pour toutes les impostures.

Et voici que dans une toute petite, petite salle (on est loin de la publicité illicite accordée à un Kravchenko), Otto Abetz nous assure à nouveau de ses fidélités germaniques et pas très loin de là, l'agent de la Gestapo Joanovici bat l'estrade.

Et on voit passer, toujours l'injure à la bouche, un Tixier-Vignancourt, ancien secrétaire général à l'Information de Pétain, et l'infâme Calzani, petit roquet qui a aboyé pendant toute l'occupation après les victimes du nazisme, tous deux défenseurs des vichystes. Quelle meilleure démonstration pourraient-ils faire d'ailleurs à la barre en faveur de leurs clients que leur simple présence ; puisqu'ils sont en liberté, pourquoi enfermerait-on les autres ?

## UN MOTIF INSOLITE

DANS le Journal officiel du 24 juin, nous lisons ces citations à l'Ordre de la Nation, accordées à titre posthume à MM. André Baur et Raymond-Raoul Lambert morts en déportation :

« Glorieux combattants de la grande guerre, acceptent, sur la sollicitation de la communauté israélite persécutée, la présidence de l'Union Générale des Israélites de France. Avec un inlassable dévouement, ils essaient de sauver les persécutés. Malgré le danger qu'ils ont sciemment accepté de courir et les arrestations tout autour d'eux, ils renforcent leur action. Arrêtés, ils sont déportés avec leurs femmes et leurs enfants au camp d'Auschwitz où les familles disparaissent. »

On ne peut que s'incliner devant la mémoire d'André Baur et Raymond-Raoul Lambert, victimes — avec des millions d'autres — des assassins nazis.

Mais il n'est pas possible d'accepter qu'aux termes d'une citation à l'Ordre de la Nation, il soit proclamé que « la présidence de l'Union Générale des Israélites de France ait été acceptée sur la sollicitation de la communauté israélite persécutée ».

Non, un démenti immédiat s'impose, nous le donnons.

## L'U.G.I.F., ORGANE DE LA GESTAPO

Les Juifs de France n'ont jamais sollicité de quiconque, la création de l'U.G.I.F. Ils n'ont jamais requis un des leurs pour en assurer le fonctionnement.

Le « statut des Juifs » fut promulgué à Vichy le 3 octobre 1940. Le 10 octobre 1940, le Grand Rabbijn de France adressait à Pétain une première protestation. Il la renouvela solennellement par une « déclaration du Grand Rabbijn de France au nom des Israélites français ».

Le 25 mai 1941, le Consistoire Central des Israélites de France vota contre le projet de création de l'U.G.I.F. et chargeait son président de remettre une protestation aux Pouvoirs publics.

Une délégation des anciens combattants juifs conduite par un officier général de l'armée française se rendit le 11 août 1941 auprès de Xavier Vallat pour le confondre dans ses calomnies et lui demander raison de ses injures. Xavier Vallat se lut.

L'U.G.I.F. n'était pas autre chose qu'un organe de la Gestapo. Cette dernière avait une conception fort simple de sa mission. Il s'agissait d'exterminer les Juifs, totalement et définitivement. C'était une opération conçue dans sa simplicité criminelle comme une « déralisation » et, pour y parvenir, en France comme dans tous les pays occupés par la Wehrmacht, il fallait avant tout isoler les Juifs, les recenser, les marquer, les interner, puis les déporter, achever immédiatement les plus faibles, prolonger pour un travail épuisant de quelques mois, au maximum de quelques années, la vie des esclaves du Reich hitlérien.

L'officier S.S. Dannecker, un des bourreaux du camp de Drancy, dans son rapport du 1<sup>er</sup> juillet 1941 relate comment il a créé un « Comité de coordination juif » transformé quelque temps après en « U.G.I.F. » et un « Bureau Central Juif » un peu plus tard devenu le « Commissariat Général pour les questions juives ».

## LA TACHE DE XAVIER VALLAT

LES tâches de Xavier Vallat furent déterminées dès l'origine par les nazis lors d'une conférence qui s'est tenue le 4 janvier 1941. Il y était notamment prescrit :

« Vu l'expérience que le Reich a acquise avant cette guerre dans le règlement de la question juive, le commissariat français aux questions juives est invité à mettre sur pied, d'ores et déjà, le plan et les mesures préliminaires d'une déportation future des Juifs. Il pourra, à cet effet, se mettre en rapport par l'intermédiaire de notre service, avec les autorités du Reich ayant l'expérience de ces questions. »

## UN PRIVILEGE

Et certains « humoristes » de la presse pétainiste ont même parlé d'un « Etat juif de l'Europe orientale » pour désigner les camps d'extermination.

## Nous, Maréchal de France...

Nous, maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. 1<sup>er</sup>. — Il est institué, auprès du commissaire général aux questions juives, une Union Générale des Israélites de France. Cette union a pour objet d'assurer la représentation des Juifs auprès des pouvoirs publics, notamment pour les questions d'assistance, de prévoyance et de reclassement social. Elle remplit les tâches qui lui sont confiées dans ce domaine par le Gouvernement.

Art. 2. — Tous les Juifs domiciliés ou résidant en France sont obligatoirement affiliés à l'Union Générale des Israélites de France.

Toutes les associations juives existantes sont dissoutes, à l'exception des associations culturelles israélites légalement constituées.

Mais par leur participation active à la Résistance française, les Juifs français et immigrés ont montré qu'ils n'étaient pas dupes de cette politique.

L'U.G.I.F. n'a pas fait autre chose en France que ce que des institutions semblables ont fait ailleurs, et ses dirigeants s'étant laissés prendre dans l'engrenage de la Gestapo, les nazis ont joué de leurs personnes pour en tirer le maximum d'indications, puis les liquider.

En Pologne, les nazis avaient nommé comme « dictateur » du ghetto de Lodz, un sieur Chaim Rumkowski qui fut déporté dans le dernier convoi, après avoir livré tous ses coreligionnaires ; quand il fut entré dans le wagon à bestiaux du train de départ, le commandant nazi lui donna une lettre cachetée pour lui réserver à l'arrivée un traitement privilégié : il fut jeté le premier, avec sa famille dans une chambre à gaz.

LES rédacteurs de ces deux citations ne savaient peut-être pas tout cela. Qu'ils apprennent aujourd'hui que l'histoire de l'U.G.I.F. est l'histoire d'une tentative de compromis avec le crime fasciste et nazi.

On ne compose pas avec le crime.

Joseph-André BASS.

Art. 4. — L'Union Générale des Israélites de France est administrée par un conseil d'administration de dix-huit membres choisis parmi les Juifs de nationalité française, domiciliés ou résidant en France et désignés par le commissaire général aux questions juives.

Fait à Vichy, le 29 novembre 1941.

Par le maréchal de France, chef de l'Etat français :

Ph. PÉTAÏN,

L'amiral de la flotte, ministre vice-président du Conseil, A. DARLAN.

Le garde des Sceaux, ministre d'Etat à l'Intérieur, Pierre PUCHEU.

Le ministre, secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances,

Yves BOUTHILLIER.

## M. Joseph ne livrait-il que des métaux ?

ICI aussi, on a soufflé les lampons. A tel point qu'ils étaient éteints avant que ne s'achève le procès. Dès la seconde audience, certains journaux écrivaient : on s'attendait à un procès sensationnel, ce n'est qu'un procès étriqué. A vrai dire, nous aurions surtout voulu un procès sérieux.

Maintenant qu'il est loisible de penser à l'affaire Joinovici avec un certain recul, on se rend très facilement compte que les « coups » d'éteignoir ont été administrés de main de maître. Après le scandale qui éclata en 1947, le retour de Joinovici rentrant en France comme le ferait un roi retour d'exil, l'affaire s'est lentement effritée dans les cartons poussiéreux du Palais. On pouvait faire confiance à l'homme pour exploiter à fond la situation.

### Monsieur Joseph m'a dit...

J'ai vu M. Joseph, je lui ai parlé au mois d'avril dernier. J'étais un de ses voisins à la prison de la Santé (je tiens à souligner que si l'on trouve encore quelques rares collaborateurs en prison, il semble que les honnêtes gens, les résistants, les combattants de la paix, les grévistes y sont certainement en nombre supérieur). C'est à l'occasion d'un voyage en voiture cellulaire que je le rencontrai. Semblable à la silhouette que l'on a vue au procès, M. Joseph était confortablement vêtu. Le prisonnier cosu et plein d'une odieuse faconde. Nous étions tous deux dans la même et étroite cabine, et sa corpulence n'arrangeait guère les choses pour moi.

— Moi, monsieur, disait-il, je suis un résistant. Et je ne comprends pas pourquoi les journaux ont été si méchants (sic) avec moi. Oul, un résistant, et j'ai un certificat de M. Lecourt, le ministre.

Comment un tribunal me condamnerait-il dans ces conditions ? Je « passerai » en Cour de Justice au début de l'été. Et après, je suis libre. C'est honteux, la façon dont on me traite...

Cela dura une dizaine de minutes sur ce ton. Nous étions arrivés.

### La conjoncture

Joinovici se trompait-il ? Non, car les cinq années de réclusion auxquelles il a été condamné ne le tiendront plus très longtemps en prison. Sans oublier que les marabouts de nos ministres renferment toujours nombre de projets d'amnistie.

Ce que l'on n'a pas relevé, par exemple, c'est la manœuvre de grand style effectuée au cours de la toute première audience du procès. On se souvient que la défense demandait le renvoi du procès, la lumière, prétendait-elle, n'étant pas faite sur l'exécution d'un certain Scaffa et diverses arrestations opérées par les Allemands au monastère de la Brosse. On implique notre client à tort dans cette affaire, déclamaient les avocats. Après délibération, la Cour ordonnait la disjonction du cas Scaffa et déclarait solennellement : il ne s'agit ici que d'une affaire de collaboration économique. C'était bien là l'objectif de Joinovici. Il savait, dès lors, ne plus courir grand risque. Car il ne voulait pas le renvoi du procès, déclarant au président : *Moi, je veux être jugé tout de suite.* On le comprend d'ailleurs, la conjoncture était excellente.

### La destination des métaux

Les dizaines de millions gagnés au service des nazis ont été, soyons-en certains, soigneusement camouflés. Les cinquante millions qui lui seront confis-

## Les Israélites de ces messieurs

Il est un scandale non moins odieux que la clémence de la justice à l'égard des policiers de la S.E.C. et de la P.Q.J. C'est le fait que des Juifs sont venus témoigner en faveur des assassins de leurs frères.

Ces témoignages contre nature, on ne peut pas tous les attribuer à l'inconscience. Certains relèvent du même état d'esprit qui animait, par exemple, les collaborateurs de l'U.G.I.F.

Etonnant même ses confrères, un avocat juif, M. Pimienta, a assuré la défense de Torlet, le pourvoyeur des camps de la mort qui joua un très grand rôle dans la S.E.C. M. Pimienta a apporté sa voix au concert dirigé par des hommes comme Tixier-Vignancourt, qui n'a, dans sa plaidoirie, pas eu un mot pour condamner l'antisémitisme de ses clients.

On a pu entendre, au procès de la S.E.C., un M. Farit, chirurgien dentiste, déclarer : *« J'étais en infraction : je ne portais pas l'étoile. Mais je garde un excellent souvenir de Pegeot qui vint enquêter à mon sujet et se montra d'une grande correction. »*

Une certaine Mme Unik, dont la concierge est la tante de Soustre, vint s'étonner de ce qu'elle n'avait pas été inquiétée sous l'occupation.

M. Rosenfeld, président de la synagogue de la rue Pavée, venait témoigner en faveur du sinistre Mandolini, quand des rescapés d'Auschwitz lui expliquèrent qu'il valait mieux ne pas apporter de l'eau au moulin des assassins. Le témoin recula sur le moment, mais, le lendemain faisait parvenir une lettre dont fit état l'avocat de Mandolini.

De même, la femme de M. Théodore Valensi envoya une lettre en faveur de Fournier.

Le cas le plus caractéristique est sans doute celui de M. Ziskine, qui donna pendant de longues années un refuge au bandit Lucien Grand dans un chantier de bois qu'il possédait en Auvergne. Cette décision fut prise, en 1942, à la suite de l'arrestation de Ziskine par Grand et d'une conversation des deux hommes, qui, semble-t-il, n'étaient pas en désaccord sur tous les aspects de la politique allemande.

Un certain Tennénbaum, houspillé ensuite par les victimes de la P.Q.J., a osé déclarer à la barre que Grand était un brave homme.

Un témoin à décharge de Gœppfert jette une certaine lumière sur la moralité des autres. Il raconte que Gœppfert lui ayant demandé s'il était Juif, il répondit :

— *Moi, Juif ? Si j'étais Juif, je n'oserais pas vous regarder en face.*

Il laisse entendre qu'il fit alors une profession de foi antisémite. Gœppfert, cet homme de cœur, le relâcha : rien d'étonnant...

qués, comme l'ordonne le jugement, ne laisseront pas M. Joseph sur la paille.

Ceci dit, le procès a-t-il fait la lumière sur les véritables rapports entre Joinovici et les Gestapo de l'avenue Foch et de la rue Lauriston ?

Ne s'est-on pas demandé — en admettant même que Joinovici ait payé la libération de quelques personnes, ne s'est-on pas demandé si la contrepartie n'avait pas été lourde, si l'homme n'avait pas livré à Bony et Lafont sa cargaison de patriotes et de Juifs ?

Collaboration économique ? dit-on. Quel usage les Allemands ont-ils donc fait des milliers de tonnes de métaux récupérés par Joinovici pour le compte du bureau Otto ? Des balles, des bombes et des obus, de ceux qui tombaient sur les villes d'Ukraine, détruisaient à Londres, fusillaient en France et ailleurs. Collaboration économique ? L'expression est élégante pour un crime qui n'est que l'un des aspects de la trahison.

Dans son réquisitoire, le commissaire du Gouvernement disait :

« Il est paradoxal que ce juif — qui avait revêtu sa race pour complaire aux Allemands — ait été l'intime... ». Nous aurions dit : « ...pour se mettre au service des Allemands... ».

Quant au « reniement de la race », il me semble que le problème n'est pas là. Joinovici a trahi la France et s'est fait le pourvoyeur du fascisme. N'aurait-il réceptionné que des métaux, cela le place sur le même plan que ceux qui « réceptionnaient » à destination des camps de la mort.

Mais le maître (Abetz) n'a pas reçu le châtiment mérité. Pourquoi le valet ne jouirait pas de la même indulgence coupable ?

Jacques FRIEDLAND.

# La machine à déporter

**C** E n'est pas assez de dire que l'action anti-juive des nazis, comme leur guerre, fut totale. Il faut encore expliquer en quoi et pourquoi elle le fut.

D'abord, la persécution des Juifs de France est inséparable de l'oppression exercée contre le peuple français, de même que la persécution des Juifs d'Europe est inséparable de l'oppression exercée contre les peuples européens.

Ensuite, dans le monstrueux plan de mort établi par l'ennemi, tout se tenait, depuis les directives générales de Berlin, jusqu'à l'arrestation dans la rue, par un inspecteur de la S.E.C., d'un Juif sans étoile jaune.

D'aucuns ont voulu voir une excuse dans le fait que les organismes policiers du Commissariat sanglant (1) ne furent que des « rouages ».

Mais précisément, sans le valet, le maître n'aurait pu perpétrer ses crimes.

## Eichmann

**1** D'abord l'Olympe de l'antisémitisme nazi : Le bureau des questions juives — IV B 4, plus tard IV J — auprès du Service central de la Gestapo à Berlin. Là, trônait EICHMANN, l'exterminateur en chef que Hitler avait chargé de « la solution définitive (Endlösung) de la question juive ». Il dirigeait et coordonnait l'action des génocides à l'Est comme à l'Ouest.

## Dannecker

**2** C'est du service d'Eichmann que dépendaient les services parisiens (avenue Foch) de DANNECKER. Ce fonctionnaire de la Gestapo a précisé lui-même, dans un long rapport en date du 1<sup>er</sup> juillet 1941, le rôle que son bureau des affaires juives auprès de la Police de Sécurité et du S. D. a joué en collaboration avec tous les services nazis.

## Le commissariat

**3** Sur le plan des relations entre Vichy et l'occupant, Dannecker et ses auxiliaires se sont d'abord employés à obtenir de Pétain-Laval les bases de la législation raciale (notamment, le Statut des Juifs du 3 octobre 1940), puis la création d'un Commissariat aux Questions juives. On peut lire dans le rapport de Dannecker déjà cité plus haut :

« Après la promulgation par le Gouvernement français du statut des Juifs du 3 octobre 1940, la solution de la question juive en France connut un certain ralentissement. C'est pourquoi le chargé d'affaires juives (c'est-à-dire Dannecker) élabora le plan d'un Bureau central juif (premier nom du Commissariat aux Questions juives). Des pourparlers au sujet de ce plan furent engagés avec l'Administration militaire, le 31 janvier 1941. Celle-ci ne manifesta pour la chose aucun intérêt et estimant que la question était d'ordre purement politique, en confia l'examen au S. D., d'accord avec l'ambassade d'Allemagne. Sur l'insistance répétée du Service juif de l'ambassade, le Conseil des ministres français décida de créer, le 8 mars 1941, un Commissariat général aux Questions juives. »

Xavier Vallat est donc l'enfant de Dannecker et d'Abetz.

## La police

**4** Les bandits passent maintenant à l'exécution. La police entre en scène...

● Au début, que voyons-nous ? « En novembre 1940, sur l'initiative du chargé d'affaires juives, écrit Dannecker, un collaborateur de la Section a été délégué à la Préfecture de Police de Paris, en qualité de représentant permanent de ladite Section. C'est à la suite de notre pression qu'un fichier juif complet, constamment tenu à jour, a été constitué dans le plus bref délai. Ce fichier se subdivise en fichier alphabétique (les Juifs de nationalité française et de nationalité étrangère ayant respectivement des fiches différentes) et en fichier classé par profession, par nationalité et par rues ».

● Plus tard, « le 23 août 1941, notre délégation à la Préfecture de Police a été retirée. Le nombre des inspecteurs a été porté à 11, écrit le même Dannecker dans un bilan en date du 22 février 1942. Leur utilisation, indépen-

dante de la Préfecture de Police, s'effectuait sous la direction d'un chef SS, sous la forme d'un service actif. Le fonctionnement de ce service a fourni la preuve aux Autorités françaises qu'une organisation spéciale réservée à la lutte active contre les Juifs est absolument nécessaire. En vertu des accords pris avec le Commissaire aux Questions juives, ce service actif a été supprimé et ces inspecteurs ont été incorporés à la « Police française anti-juive », créée en mi-décembre 1941 à la suite d'un arrêté du ministre français de l'Intérieur ».

Ainsi naquit la fameuse P.Q.J. dont Xavier Vallat et Pucheu furent les parrains. Le décret vichyste qui l'institua précisait qu'elle était chargée de « collaborer avec le Commissariat général aux Questions Juives dans la recherche aux infractions à la loi du 2 juin 1941, en complétant ou confirmant les éléments d'information que possède le dit commissariat ».

N'est-il pas curieux que Xavier Vallat n'ait pas été cité au procès d'une police qui fut organisée sous son règne et sous son égide ?

## La P. Q. J.

● La P.Q.J., forte d'une trentaine de sbires recrutés selon le système du volontariat, n'a été « jugée » qu'en la personne de sept individus, septaine sanglante qui a pris sa large part de plus de mille arrestations. Dirigée initialement par le colonel Durieux et Durand de Villers, elle eut pour principal chef un ami de Pucheu : Schwablin. La Préfecture y avait détaché, pour le « travail actif », au sens où l'entendait Dannecker, un commissaire du nom de Bouquin. Mais c'est Lucien Grand, le « manchot tortionnaire », qui devait être, dans cet antre, « l'œil et le doigt de Dannecker ».

La P.Q.J. inaugura une nouvelle méthode de gangstérisme que la S.E.C. par la suite, n'eut qu'à perfectionner.

Elle travaillait « au faciès », en pleine rue (« Tiens, celui-là a un air juif, on va l'épingler ! »), ou sur dénonciation (elle appelait ça « exploiter la lettre anonyme »). Le malheureux était conduit rue Greffulhe, au siège de la P.Q.J. où on le maltraitait, puis au Commissariat central de l'Opéra, d'où il était transféré à Drancy.

A Drancy, elle procédait aux opérations de fouille, autrement dit au vol et au pillage systématique des détenus. Dans ces nobles fonctions, Grand et ses compères se « sucèrent » tant et si bien que les Boches eux-mêmes se virent dans l'obligation de confier « l'organisation » du camp à d'autres valets.

## Les services antijuifs de la préfecture

● Cependant, la Préfecture de Police ne restait pas inactive. Plusieurs services antijuifs y fonctionnaient :

— Le Service FRANÇOIS, direction générale des internements. C'était le premier volet d'un tryptique qui comprenait par ailleurs les services de répression anticommuniste et la section chargée de la surveillance des sociétés secrètes.

— Le Service PERMILHEUX, responsable des questions juives en général, à la Préfecture.

— Le Service TULLARD-PERETTI, qui s'occupait du fichier.

Quant à HENNEQUIN, directeur de la Police municipale, il se chargeait de fournir les effectifs nécessaires aux raids et aux rafles antisémites. Condamné à huit ans de travaux forcés, il a été gracié et rendu à la circulation.

On a déjà vu, dans le précédent numéro de « Droit et Liberté », quel fut le rôle de la Préfecture dans les grandes rafles du 16 juillet. Mais a-t-on entendu parler du procès des services antijuifs de cette même Préfecture ?

## La S. E. C.

● La Section d'Enquête et de Contrôle du Commissariat aux Affaires Juives, qui comprenait une cinquantaine de policiers dont plusieurs firent leurs premières armes à la P.Q.J., a été fondée en novembre 1942.

Deux euphémismes : d'abord, le nom même de la S.E.C., choisi pour couvrir une vaste entreprise de mort ; ensuite, le vocable qu'elle inventa pour désigner l'arrestation. Elle disait : « mise à disposition »...

La mise à disposition consistait à arrêter un Juif (au « faciès » ou sur dénonciation), pour le conduire au commissariat le plus proche, sans que l'inspecteur qui avait procédé à l'arrestation fût muni du moindre mandat. Ainsi, la S.E.C. allait plus vite en besogne que la P.Q.J. qui amenait d'abord le malheureux rue Greffulhe. Un coup de téléphone était tout de suite donné à la Préfecture, qui se chargeait de « prendre livraison ». Les bandits de la S.E.C. sont responsables de neuf cents arrestations de Juifs, dont la plupart ne sont pas revenus des camps de la mort.

A lire les verdicts rendus contre les sept de la P.Q.J. et les trente-cinq de la S.E.C., on constate, une fois de plus, que le crime est resté sans châtement.



## A. Croizat : "L'indulgence", insulte aux morts

**L** A complaisance manifestée à l'égard d'Abetz est inadmissible en raison des responsabilités directes qu'il a assumées à Paris, notamment dans la déportation de milliers de Français et Françaises, de milliers d'étrangers dont le crime était d'aimer la France et de croire à son grand cœur, dans la déportation d'hommes et de femmes probes, de toutes races et de toutes religions, sous le couvert d'une prétendue hiérarchie raciale introduisant le concept de « races inférieures ».

L'indulgence calculée dont Abetz bénéficie est une injure à tous les Français, à tous les Israélites massacrés dans les camps de la mort.

Ce qui est encore plus révoltant, c'est de voir que des Français tels ces inspecteurs de la S.E.C. et la P.Q.J. se sont associés, bourreaux

implacables, à la déportation de 120.000 Juifs de France. Au lieu d'être condamnés à mort au lendemain de la libération, ils comparaissent aujourd'hui devant un tribunal qui leur permet de se réclamer à chaque instant de la Résistance.

Les morts et les martyrs réclament que justice soit faite !

Il est temps que tous les Français et Françaises, catholiques, israélites, communistes, résistants et patriotes, s'unissent comme dans la lutte clandestine, pour exiger et obtenir les sanctions les plus sévères contre les auteurs de ces crimes, et pour que de justes réparations soient accordées aux victimes.

La France a besoin que les coupables de ces actes monstrueux et ceux qui y ont collaboré ne puissent relever la tête.

Des graffiti ont couvert ces derniers temps les murs de Marseille, reprenant les vieux clichés chers aux nazis.

La photo que nous publions montre que trop de mansuétude à l'égard des fidèles émules des Pétain, Maurras et autres collabos encourage la plus fine fleur (de Lys) de notre pays.

L'ingratitude est bien une vertu fasciste. En reconnaissance à la tolérance du ministre de l'Intérieur envers eux, ces « messieurs » n'hésitent pas à faire savoir à M. Jules Moch que sa place est en Judée.

Les laudateurs des théories racistes des Gobineau et des Rosenberg ne sont pas morts. Nous n'avons jamais cessé de le penser. Cet avertissement devrait servir de leçon à ceux qui font fi de la lutte que nous menons contre le fascisme renaissant.

Serge KRIWKOSKI.

(1) Voir *Droit et Liberté* des 1<sup>er</sup> et 14 juillet.

# VOICI LES POURVOYEURS DES BAGNES NAZIS...

## P. Q. J.

(Police aux Questions Juives)

— Ce jour-là, Monsieur le Président, c'est par hasard que j'étais à Drancy.

A l'entendre, c'est un petit saint. Il a toujours une « explication » compliquée pour se justifier d'avoir été le second du nazi Dannecker, chef de la Gestapo antijuive, ou d'avoir envoyé en déportation des infirmes, des tuberculeux, des milliers d'innocents qui ne sont pas revenus.

Il fait de grands gestes avec son bras et sa large main de brute.

Il cite des chiffres, des dates, de petits détails. Manque-t-il un document pour prouver son « innocence » ? Il l'a « reconstitué » et le transmet au tribunal. C'est avec une minutie extrême qu'il a préparé sa défense. Il a lu tous les livres sur Drancy. Et quand la question posée l'embarrasse, il répond à côté.

— Alors, vous n'êtes pas.

Le Président n'insiste pas.

Et Lucien Grand, le manchot tortionnaire, se rassied, feuillette ses papiers, dit quelques mots à son avocat. Il est à son aise. Il se permet au passage d'insulter les témoins de ses crimes qui, pour lui, sont « des gens intéressés à égarer la justice ». Il fait celui qui en sait long et pratique un véritable chantage. Il sait dès le début, c'est

pour mission d'enlever aux futurs déportés les objets de verre et les instruments tranchants. En fait, ils les dépouillaient de tout ce qu'ils pouvaient posséder de précieux : argent, bijoux, livres, vêtements. Les malheureux sortaient de la baraque à demi-nus, les vêtements déchirés, le corps meurtri de coups, parfois sanglant. Les crapules leur arrachaient jusqu'aux souvenirs de famille, leur ultime consolation. On trouvait ensuite, sur le sol de la baraque, des photos déchirées, des objets du culte détruits.

Les brutes interdisaient aussi les boîtes de lait concentré, les bouteilles thermos nécessaires aux bébés, qu'ils envoyaient ainsi délibérément à une mort certaine.

Et au petit jour, après s'être partagé le butin (ce qui ne se faisait pas toujours sans bagarre), ils repartaient les poches gonflées, chargés de lourdes valises. Topin, outre ces ressources, avait trouvé un filon qui consistait à se servir dans les vêtements que l'U.G.I.F. envoyait pour les détenus. Habiller les assassins de Juifs n'était pas la fonction la plus reluisante de l'U.G.I.F.

Le président Pagenel est pressé. Il remet en place tel témoin qui, selon lui, donne trop de précisions sur les exactions des inculpés. Alors qu'il n'est que douceur à l'égard de Grand et ses acolytes, il va jusqu'à couper la parole au commissaire du gouvernement De Schacken, quand celui-ci met en lumière la responsabilité des criminels.

Il faut préciser d'ailleurs que le commissaire du gouvernement ne proteste pas. En peu de temps, sa fougue apparaît factice. A plusieurs reprises, il cède trop volontiers aux mauvaises raisons des avocats, qui tentent de faire annuler le procès pour de prétendus vices de forme. Le représentant de M. Lecourt recule devant Tixier-Vignancourt, ministre de l'Éclaircissement. Et cet état d'esprit devient une évidence quand il demande, pour Grand, la peine dérisoire de 20 ans de travaux forcés.

Grand... Dès le début de 1941, Grand, le petit maître d'internat de Thionville, devenu rédacteur à la préfecture de police, sollicitait un emploi de l'eff-nemi. Quelques mois plus tard, Dannecker le recommanda à François, chef du service antijuif de la P.P. pour la constitution

d'une « petite troupe d'assaut » dirigée par un S.S. Dès lors, a pu dire un témoin, Grand apparaît comme personnage de premier plan chaque fois qu'un malheur s'abat sur les Juifs. Son principal exploit fut sans doute l'affaire du 27 avril 1942. Les nazis demandent pour le travail forcé en Allemagne 1.000 internés de Drancy capables d'exécuter de gros travaux. Les docteurs sont formels : impossible de trouver dans le camp un nombre aussi considérable de détenus remplissant les conditions physiques nécessaires. Qu'à cela ne tienne : « le docteur, c'est moi », proclame Grand. Il fait défiler devant lui tous les malheureux concentrationnaires et, de son propre chef, désigne à vue ceux qui parlent, dont quelques-uns à peine reviendront. Et maintenant il ergote. Mais il ne montre aucun remords. Quand, rue des Saussaies, on lui amenait une personne qui demandait un délai pour prouver qu'elle n'était pas Juive, il la faisait immédiatement envoyer à Drancy, même quand son chef, Schmidt, se montrait moins brutal.

à la Gestapo, rue des Saussaies, puis à la P.Q.J., parti volontairement travailler en Allemagne.

Il avoue (comment pourrait-il nier ?) : « J'étais pro-allemand. Mais il ne montre aucun remords. Quand, rue des Saussaies, on lui amenait une personne qui demandait un délai pour prouver qu'elle n'était pas Juive, il la faisait immédiatement envoyer à Drancy, même quand son chef, Schmidt, se montrait moins brutal.

Normand, ce jeune voyou au teint de cire, à l'œil sournois, fut, lui aussi, un collaborateur direct de l'Allemand Schmidt, rue des Saussaies. Avec son chef, il participait à de nombreuses arrestations. Lui aussi faisait preuve d'initiatives criminelles pour se faire valoir. Par exemple, un jour qu'il accompagnait Schmidt, il trouva, dans l'appartement de la personne à arrêter, une parente de celle-ci. Sans ordre, il décida de l'emmener également.

— Vous profiterez de la ballade !... Normand, ce jeune voyou au teint de cire, à l'œil sournois, fut, lui aussi, un collaborateur direct de l'Allemand Schmidt, rue des Saussaies. Avec son chef, il participait à de nombreuses arrestations. Lui aussi faisait preuve d'initiatives criminelles pour se faire valoir. Par exemple, un jour qu'il accompagnait Schmidt, il trouva, dans l'appartement de la personne à arrêter, une parente de celle-ci. Sans ordre, il décida de l'emmener également.

— Vous profiterez de la ballade !... Normand, ce jeune voyou au teint de cire, à l'œil sournois, fut, lui aussi, un collaborateur direct de l'Allemand Schmidt, rue des Saussaies. Avec son chef, il participait à de nombreuses arrestations. Lui aussi faisait preuve d'initiatives criminelles pour se faire valoir. Par exemple, un jour qu'il accompagnait Schmidt, il trouva, dans l'appartement de la personne à arrêter, une parente de celle-ci. Sans ordre, il décida de l'emmener également.

— Vous profiterez de la ballade !... Normand, ce jeune voyou au teint de cire, à l'œil sournois, fut, lui aussi, un collaborateur direct de l'Allemand Schmidt, rue des Saussaies. Avec son chef, il participait à de nombreuses arrestations. Lui aussi faisait preuve d'initiatives criminelles pour se faire valoir. Par exemple, un jour qu'il accompagnait Schmidt, il trouva, dans l'appartement de la personne à arrêter, une parente de celle-ci. Sans ordre, il décida de l'emmener également.

— Vous profiterez de la ballade !... Normand, ce jeune voyou au teint de cire, à l'œil sournois, fut, lui aussi, un collaborateur direct de l'Allemand Schmidt, rue des Saussaies. Avec son chef, il participait à de nombreuses arrestations. Lui aussi faisait preuve d'initiatives criminelles pour se faire valoir. Par exemple, un jour qu'il accompagnait Schmidt, il trouva, dans l'appartement de la personne à arrêter, une parente de celle-ci. Sans ordre, il décida de l'emmener également.

— Vous profiterez de la ballade !... Normand, ce jeune voyou au teint de cire, à l'œil sournois, fut, lui aussi, un collaborateur direct de l'Allemand Schmidt, rue des Saussaies. Avec son chef, il participait à de nombreuses arrestations. Lui aussi faisait preuve d'initiatives criminelles pour se faire valoir. Par exemple, un jour qu'il accompagnait Schmidt, il trouva, dans l'appartement de la personne à arrêter, une parente de celle-ci. Sans ordre, il décida de l'emmener également.

— Vous profiterez de la ballade !... Normand, ce jeune voyou au teint de cire, à l'œil sournois, fut, lui aussi, un collaborateur direct de l'Allemand Schmidt, rue des Saussaies. Avec son chef, il participait à de nombreuses arrestations. Lui aussi faisait preuve d'initiatives criminelles pour se faire valoir. Par exemple, un jour qu'il accompagnait Schmidt, il trouva, dans l'appartement de la personne à arrêter, une parente de celle-ci. Sans ordre, il décida de l'emmener également.

— Vous profiterez de la ballade !... Normand, ce jeune voyou au teint de cire, à l'œil sournois, fut, lui aussi, un collaborateur direct de l'Allemand Schmidt, rue des Saussaies. Avec son chef, il participait à de nombreuses arrestations. Lui aussi faisait preuve d'initiatives criminelles pour se faire valoir. Par exemple, un jour qu'il accompagnait Schmidt, il trouva, dans l'appartement de la personne à arrêter, une parente de celle-ci. Sans ordre, il décida de l'emmener également.

— Vous profiterez de la ballade !... Normand, ce jeune voyou au teint de cire, à l'œil sournois, fut, lui aussi, un collaborateur direct de l'Allemand Schmidt, rue des Saussaies. Avec son chef, il participait à de nombreuses arrestations. Lui aussi faisait preuve d'initiatives criminelles pour se faire valoir. Par exemple, un jour qu'il accompagnait Schmidt, il trouva, dans l'appartement de la personne à arrêter, une parente de celle-ci. Sans ordre, il décida de l'emmener également.



Les camions de la Préfecture de Police amènent à Drancy les Juifs arrêtés par la S.E.C.

à la Gestapo, rue des Saussaies, puis à la P.Q.J., parti volontairement travailler en Allemagne. Il avoue (comment pourrait-il nier ?) : « J'étais pro-allemand. Mais il ne montre aucun remords. Quand, rue des Saussaies, on lui amenait une personne qui demandait un délai pour prouver qu'elle n'était pas Juive, il la faisait immédiatement envoyer à Drancy, même quand son chef, Schmidt, se montrait moins brutal.

— Vous profiterez de la ballade !... Normand, ce jeune voyou au teint de cire, à l'œil sournois, fut, lui aussi, un collaborateur direct de l'Allemand Schmidt, rue des Saussaies. Avec son chef, il participait à de nombreuses arrestations. Lui aussi faisait preuve d'initiatives criminelles pour se faire valoir. Par exemple, un jour qu'il accompagnait Schmidt, il trouva, dans l'appartement de la personne à arrêter, une parente de celle-ci. Sans ordre, il décida de l'emmener également.

— Vous profiterez de la ballade !... Normand, ce jeune voyou au teint de cire, à l'œil sournois, fut, lui aussi, un collaborateur direct de l'Allemand Schmidt, rue des Saussaies. Avec son chef, il participait à de nombreuses arrestations. Lui aussi faisait preuve d'initiatives criminelles pour se faire valoir. Par exemple, un jour qu'il accompagnait Schmidt, il trouva, dans l'appartement de la personne à arrêter, une parente de celle-ci. Sans ordre, il décida de l'emmener également.

— Vous profiterez de la ballade !... Normand, ce jeune voyou au teint de cire, à l'œil sournois, fut, lui aussi, un collaborateur direct de l'Allemand Schmidt, rue des Saussaies. Avec son chef, il participait à de nombreuses arrestations. Lui aussi faisait preuve d'initiatives criminelles pour se faire valoir. Par exemple, un jour qu'il accompagnait Schmidt, il trouva, dans l'appartement de la personne à arrêter, une parente de celle-ci. Sans ordre, il décida de l'emmener également.

— Vous profiterez de la ballade !... Normand, ce jeune voyou au teint de cire, à l'œil sournois, fut, lui aussi, un collaborateur direct de l'Allemand Schmidt, rue des Saussaies. Avec son chef, il participait à de nombreuses arrestations. Lui aussi faisait preuve d'initiatives criminelles pour se faire valoir. Par exemple, un jour qu'il accompagnait Schmidt, il trouva, dans l'appartement de la personne à arrêter, une parente de celle-ci. Sans ordre, il décida de l'emmener également.

— Vous profiterez de la ballade !... Normand, ce jeune voyou au teint de cire, à l'œil sournois, fut, lui aussi, un collaborateur direct de l'Allemand Schmidt, rue des Saussaies. Avec son chef, il participait à de nombreuses arrestations. Lui aussi faisait preuve d'initiatives criminelles pour se faire valoir. Par exemple, un jour qu'il accompagnait Schmidt, il trouva, dans l'appartement de la personne à arrêter, une parente de celle-ci. Sans ordre, il décida de l'emmener également.

— Vous profiterez de la ballade !... Normand, ce jeune voyou au teint de cire, à l'œil sournois, fut, lui aussi, un collaborateur direct de l'Allemand Schmidt, rue des Saussaies. Avec son chef, il participait à de nombreuses arrestations. Lui aussi faisait preuve d'initiatives criminelles pour se faire valoir. Par exemple, un jour qu'il accompagnait Schmidt, il trouva, dans l'appartement de la personne à arrêter, une parente de celle-ci. Sans ordre, il décida de l'emmener également.

— Vous profiterez de la ballade !... Normand, ce jeune voyou au teint de cire, à l'œil sournois, fut, lui aussi, un collaborateur direct de l'Allemand Schmidt, rue des Saussaies. Avec son chef, il participait à de nombreuses arrestations. Lui aussi faisait preuve d'initiatives criminelles pour se faire valoir. Par exemple, un jour qu'il accompagnait Schmidt, il trouva, dans l'appartement de la personne à arrêter, une parente de celle-ci. Sans ordre, il décida de l'emmener également.



Station devant la baraque de fouilles de Drancy, où sévissait GRAND, le « Manchot tortionnaire ».

clair, qu'il ne subira pas le châtiement mérité.

### SEPT CRIMINELS

Dans le box des accusés, six hommes, six criminels, sont aux côtés de Lucien Grand, leur chef de file ; Goepfert, le nazi acharné ; Stinzi, le faux inconscient ; Normand, le jeune voyou de bonne famille ; Guillon, la gouape ; Topin, le « croque-mort » ; Despagnot, le bagnard chantant.

Ce qu'ils ont de commun : le sadisme, la brutalité, le zèle antisémite et pro-allemand.

Tous se sont mis volontairement à la disposition de l'occupant. A la Police aux Questions Juives (1941-42), ils ont, comme leurs successeurs de la S.E.C., procédé à des arrestations de Juifs « au faciès », sur la voie publique. Ils ont aussi « exploité » les lettres de dénonciation et participé à des rafles.

En cela, leur rôle fut capital dans l'application du plan nazi visant à l'annihilation complète de la « race juive ». Ils connaissaient pertinemment le sort qui attendait leurs victimes puisqu'eux-mêmes, les jours de déportation, les emmenaient en gare de Drancy, dans les trains plombés.

FOUILLES SANGLANTES Auparavant, ils pratiquaient les fouilles. Tous les anciens détenus de Drancy se rappellent avec horreur la fameuse baraque des fouilles et le gang des « fouilleurs » dirigé alternativement par Grand, Schwebin (qui est mort, dit-on) et Bouquin (qui vient d'être inculpé).

L'opération commençait à 7 heures du matin, les veilles de déportation, et ne se terminait que le lendemain au petit jour. Le départ suivait immédiatement. Les fouilleurs avaient en principe



GRAND... commandant à François, chef du service antijuif de la P.P. pour la constitution

## S. E. C.

(Section d'Enquêtes et de Contrôle du Commissariat aux Questions Juives)

### LE SENS DES MOTS.

Posant le problème d'ensemble, le président Deloncle rappelle que, sous l'occupation, pour comprendre le sens des choses, il fallait souvent remplacer certains mots par leur contraire.

Ainsi, dans « commissariat aux questions juives », il fallait entendre « questions antijuives ». Quand on disait « esprit européen », cela signifiait « esprit allemand ».

Etc., etc... Et aujourd'hui, ce petit jeu n'est-il pas de nouveau valable ?

Que signifie, par exemple : Haute Cour (demandez-le à Xavier Vallat ?). On aurait bien voulu que, dans le cas de la S.E.C., l'expression « Cour de Justice » conserve son sens exact.

Et que ces criminels reçoivent le châtiement qu'ils méritent.

### TOUT LE MONDE EST JUIF...

« Une œuvre affreusement inhumaine » : c'est ainsi que le président caractérisait l'activité des hommes de la S.E.C. Quand ils venaient, sur dénonciation, arrêter un juif, ils en profitaient pour « piquer » aussi les membres de sa famille, y compris les enfants.

Leur principe : « Tout le monde est juif, sauf preuve du contraire. » Les enquêtes et procès-verbaux étaient transmis d'une part à la Préfecture de Police (service de Permilheux), d'autre part à Dannecker, chef de la Gestapo-antijuive.

Ainsi, la victime ne pouvait échapper à son triste sort. Permilheux, témoin, révèle que si, par hasard, un juif arrêté par la S.E.C. n'était pas envoyé à Drancy, la Préfecture recevait de Dannecker une demande d'explication. Puis les Allemands couchaient, sur les listes de personnes à arrêter, les juifs qui avaient pu se glisser entre les mailles du filet.

UN TEMPERAMENT NERVEUX. Les témoins dénoncent Douillet comme « grossier, hautain et zélé ». On rapporte qu'il tirait les oreilles des femmes arrêtées par lui, leur brûlait les bras avec une cigarette, les giflait.

— Comment m'avez-vous trouvé ? Il se croyait en sûreté, à tout jamais. Tous les Juifs devaient manifester leur volonté de voir châtier les assassins nazis.

D' HUZAN Comme adjoint du médecin-chef de Drancy, j'ai vu plusieurs fois les dirigeants de la P.Q.J. exiger la violation du secret professionnel et consulter les fiches de santé, documents confidentiels, que nous avions établis.

— Personne ne peut mettre en doute le patriotisme de Deloncle, s'écrit Besson. Ce n'est pas l'avis de tout le monde, rétorque le commissaire du Gouvernement.

— C'est le mien, Deloncle m'a dit d'entrer à la S.E.C. : j'y suis entré. Il y travailla si bien qu'il prit rapidement du galon. Chargé de mission en juin 43, il devient, le 1<sup>er</sup> août, directeur de la région de Rouen, puis, en octobre, inspecteur général pour les deux zones.

Il écoute avec attention ce qu'on dit de lui.

— Si j'ai été parfois sec, affime-t-il, cela tient à mon tempérament.

Maltraiter les femmes, il appelle ça : « Etre Parisien ».

Pas l'ombre d'un remords. Il insulte encore les Juifs et personne ne réagit.

Il a déjà vingt ans de travaux forcés comme milicien. Mais le président de la République a réduit sa peine de six ans.

PAS REVENUS... L'acte d'accusation énumère, dans le détail, les arrestations opérées par les agents de la S.E.C. Il n'a pas moins de 500 pages. Trois jours ont été nécessaires pour le lire devant le tribunal.

Quelques - uns des noms de victimes évoqués ont également été prononcés lors de l'appel des témoins. Mais très peu. Car la plupart des juifs arrêtés par la S.E.C. ne sont plus là pour accuser les criminels.

A la fin de presque tous les cas, un leit-motiv tragique : « Déporté, cet Israélite n'est pas revenu. » C'est à ceux-là, surtout, aux 120.000, qu'il aurait fallu songer à l'heure du verdict.

COMME SI DE RIEN N'ETAIT. Suspension d'audience. Ces messieurs papotent et rient. Comme si de rien n'était. Comme s'ils n'avaient pas, sur les mains, des floes de sang innocent.

Cette indifférence est le fond de leur être. Leur sérieux de tout à l'heure n'était que de circonstance : un moyen de défense. On ne peut tout de même pas rire à la figure du tribunal, lui crier le mépris qu'on ressent, affirmer à haute voix qu'on ne regrette rien, qu'on est plus antisémite que jamais.

L'un d'eux mange avec application une tablette de chocolat. Chacun est habillé impeccablement, a le teint rosé. Même Douillet, qui purge actuellement une peine de 20 ans de travaux forcés comme milicien (réduite de 6 ans par le président de la République).

UNE BELLE CARRIERE. A la Libération, d'accord avec Antignac, Besson (Paul), directeur de la S.E.C., fut brûler une partie importante des archives. Pas assez pour que n'apparaissent quelques-uns des crimes accomplis par lui et ses complices.

— Ce n'est pas l'avis de tout le monde, rétorque le commissaire du Gouvernement. C'est le mien, Deloncle m'a dit d'entrer à la S.E.C. : j'y suis entré.

— Personne ne peut mettre en doute le patriotisme de Deloncle, s'écrit Besson. Ce n'est pas l'avis de tout le monde, rétorque le commissaire du Gouvernement.

— C'est le mien, Deloncle m'a dit d'entrer à la S.E.C. : j'y suis entré. Il y travailla si bien qu'il prit rapidement du galon. Chargé de mission en juin 43, il devient, le 1<sup>er</sup> août, directeur de la région de Rouen, puis, en octobre, inspecteur général pour les deux zones.

A ce poste, il réorganise, il « unifie les méthodes ». Et quelles méthodes !

Arrêté deux mois après la mort de Deloncle, il est, à sa sortie de prison, nommé directeur de la S.E.C.

Avant d'être à la S.E.C., il avait adhéré, en 1941, au « Rassemblement national populaire » de Déat.

Puis il avait fait un stage à la L.V.F., portant l'uniforme allemand, prêtant serment à Hitler.

— Etiez-vous antisémite ? lui demande le président.

— Ah ! ça, ouï... Profondément.

LA PENTE. — C'est un fait que je ne les aime pas beaucoup, dit Besson (Pierre, fils du président), parlant des juifs. L'essai de montrer un antisémitisme béni, « comme tout le monde », laisse-t-il entendre.

C'est ainsi que l'on commence et, le chômage aidant, on devient pourvoyeur des camps de la mort. Telle est la tragique logique de l'antisémitisme.

L'« histoire juive », prise à la rigolade, contribue à préparer l'extermination. — Une fois admis que le juif était susceptible d'un régime particulier, souligne le président, il était normal de glisser à la lettre hors la loi. On donnait aussi libre cours aux sentiments des sectaires, des canailles, des criminels et, parmi eux, les Doriot, Déat et autres apprentis-dictateurs.

SANS PITIE ! Un argument des avocats : la Préfecture de Police a arrêté 100 fois plus de juifs que la S.E.C. Or, elle n'a été ni jugée ni punie. Donc les gens de la S.E.C. ne doivent pas être punis.

Ainsi, la non-éputation sert de prétexte à la non-éputation. Pourtant, il est clair que si Permilheux était encore en fonction à la Police Judiciaire il y a un mois, cela n'enlève rien aux responsabilités terribles de Besson.

C'est à l'envers qu'il faut poser le problème. On doit punir sans pitié les antisémites de la S.E.C. Et sans pitié tous leurs sinistres congénères, à quelque service qu'ils aient appartenu.

METTEZ-VOUS A MA PLACE. Bérard, ex-artiste de théâtre, devait arrêter à domicile une Juive qui avait une fausse carte.

— Vous saviez que la mère et l'enfant seraient, pour le moins séparés. On hésite à séparer une chatte de ses petits. Et vous, vous avez osé faire cela. Vous avez envoyé à la mort la mère et la fille. Ne sentez-vous pas que c'est grave ?

— Si, bien sûr. Mais il y avait les ordres : mettez-vous à ma place, Monsieur le Président.

— Vous saviez que la mère et l'enfant seraient, pour le moins séparés. On hésite à séparer une chatte de ses petits. Et vous, vous avez osé faire cela. Vous avez envoyé à la mort la mère et la fille. Ne sentez-vous pas que c'est grave ?

— Si, bien sûr. Mais il y avait les ordres : mettez-vous à ma place, Monsieur le Président. (dessins de DONGA)

### LE BON ŒIL...

Ils ouvraient l'œil, et le bon, les policiers antijuifs de la S.E.C. (Section d'Enquêtes et de Contrôle).

C'étaient des spécialistes. Placés « en surveillance » sur un trottoir, ils guettaient les « individus au faciès spécifiquement juif » (ainsi s'expriment leurs rapports). Et quand ils en « piquaient » un (c'est leur terme) qui ne portait pas l'étoile, avait une fausse carte ou contrevenaient d'une façon quelconque aux lois et ordonnances antijuives, ils l'envoyaient au camp de la mort.

Ils ne « travaillaient » pas toujours « au faciès », sur la voie publique. Ils arrêtaient aussi sur dénonciation. Ils ont sur la conscience la mort de centaines et de centaines d'innocents.

...ET LE MAUVAIS. Finalement, ils ont eu le mauvais œil. L'antisémitisme brusquement, ne paya plus.

Aujourd'hui, ils sont 35, au banc des accusés de la Cour de Justice de Paris. 14 sont prévenus libres.

Belle brochette ! Des inspecteurs, leurs chefs : Besson, Bonzans, Renaudot, Peugeot. Tous les caractères. Des cyniques, des sinistres, des lâches, des goumeux, des mielleux, des fiers, des abattus, des aphones, des ergoteurs.

Ils ont tous, c'est certain, le « faciès » antisémite. Mais ils sont tranquilles. Ils savent que, finalement, tout « s'arrangera ».

ramment à Drancy, des officiers supérieurs de la Wehrmacht parler avec respect à un simple sergent, membre de la Gestapo.

M. LEVY ROBERT J'ai vu les « fouilleurs » arracher les boucles d'oreilles des femmes. J'ai vu Grand projeter avec brutalité des internés dans la baraque des fouilles.

M. YOLKA Mon fils, combattant de 1939-40, Croix de guerre, a été arrêté dans un café, par les inspecteurs de la S. E. C. Emmené rue Greffulhe, il a été torturé par les inspecteurs Verger et Bonzans et par le commissaire Bouquin. Mon fils a eu la levre fendue par un coup de poing ; il est ressorti du bureau de Bouquin, le visage tuméfié et sanglant. La personne qui l'avait dénoncé a volé tout ce qu'il possédait.

— Comment m'avez-vous trouvé ? Il se croyait en sûreté, à tout jamais. Tous les Juifs devaient manifester leur volonté de voir châtier les assassins nazis.

# DES TEMOINS ACCUSENT...

Mlle MONOD fille du pasteur Monod J'ai appartenu au service social de Drancy à partir de septembre 1941. Dès le début, j'ai pu constater l'état lamentable des internés. La famine régnait dans le camp où l'on a pu enregistrer plusieurs décès dus à la faim. Un jour, on a même mis un cadavre dans mon bureau.

M. FAIN avocat à la Cour Le 21 août, nous avons tous été arrêtés à la même heure pour que nous ne puissions pas nous prévenir les uns les autres. L'opération était difficile ; car si la Préfecture de police en avait été avertie, plusieurs d'entre nous auraient été prévenus. C'est pourquoi les Allemands placèrent Grand à la tête de l'organisation de cette rafle.

M. BLAUSTEIN avocat à la Cour Grand se caractérisait par son arrogance et sa brutalité. A tout propos, il

menaçait de déportation les internés de Drancy. Quand nous avons été arrêtés le 21 août 1941, c'est Grand qui nous reçut à la Préfecture de police. Il nous a cochés sur des listes. Il apparaissait nettement comme le chef.

M. FAIN avocat à la Cour Le 21 août, nous avons tous été arrêtés à la même heure pour que nous ne puissions pas nous prévenir les uns les autres. L'opération était difficile ; car si la Préfecture de police en avait été avertie, plusieurs d'entre nous auraient été prévenus. C'est pourquoi les Allemands placèrent Grand à la tête de l'organisation de cette rafle.

M. BLAUSTEIN avocat à la Cour Grand se caractérisait par son arrogance et sa brutalité. A tout propos, il

menaçait de déportation les internés de Drancy. Quand nous avons été arrêtés le 21 août 1941, c'est Grand qui nous reçut à la Préfecture de police. Il nous a cochés sur des listes. Il apparaissait nettement comme le chef.

# Pour l'avenir de tous les enfants du monde

Le procès de la Section d'Enquête et de Contrôle du Commissariat aux Affaires Juives nous a donné l'occasion de connaître une des variétés les plus abjectes de la collaboration avec l'ennemi : le bas mouchard qui, dans l'extermination des Juifs, ne voyait que de l'argent à gagner et des affaires à réaliser; celui auquel pensait le chef du Sicherheitsdienst en France, Knochen, lorsqu'il écrivait : « Il est apparu qu'il est presque impossible de cultiver chez les Français un sentiment antijuif qui reposerait sur des bases idéologiques, tandis que l'offre d'avantages économiques susciterait plus facilement des sympathies pour la lutte antijuive. »

## JEUX ET EXPERIENCES MACABRES

Dans ma déposition devant la Cour, j'ai cru bon de rappeler ce que furent les camps d'extermination. On ne redira jamais assez, car trop de gens ont tendance à oublier, la torture interminable du voyage sans sommeil et sans eau, puis le massacre méthodiquement organisé d'une foule tremblante, poussée par la terreur aux chambres à gaz ou, parfois, directement au crématoire, où les corps se tordaient tout vivants dans les flammes. On ne redira jamais assez comment des S.S. arrachaient des bébés aux bras de leur mère pour leur écraser la tête ou les écarteler sous ses yeux. On ne redira jamais assez comment des S.S. s'amusaient à entermer un enfant vivant, tandis que le petit les suppliait de cesser un jeu qui lui faisait mal. Je ne me lasserai pas, pour mon compte, de répéter qu'au camp de Neuengamme, où il y avait peu de Juifs et où il n'existait pas de chambre à gaz, j'ai vu pourtant un convoi de 3.000 Juifs hongrois exterminé en peu de semaines par les mauvais traitements; et comment vingt enfants juifs, de cinq à treize ans, qui servaient de cobayes dans des expériences sur la tuberculose, furent finalement tous tués par injection de phénol au cœur, dans l'espoir que l'on effacerait ainsi toute trace du forfait.

## LES MEMES S.S...

Trop de gens ne veulent pas y croire. Et la preuve, c'est que l'opinion publique ne se soulève pas tout entière contre la collaboration politique, économique et militaire qu'on organise pour nous, actuellement, avec une Allemagne non dénazifiée et non repentie, capable demain des mêmes crimes, c'est que cette opinion publique ne crie pas unanimement son indignation contre le fait que les mêmes S.S., qui tuaient femmes, vieillards et enfants juifs à Auschwitz ou ailleurs, tuent actuellement de la même façon, mais dans les rangs des troupes françaises et sous

par Marcel PRENANT professeur à la Sorbonne

l'uniforme français, les femmes, vieillards et enfants vietnamiens ou malgaches. Après quoi, ils reviendront en Europe et recommenceront la chasse aux Juifs, avec les mêmes complicités des mêmes mouchards, si ces derniers n'ont pas été mis hors d'état de nuire.

## MONTANDON NE SERA PAS GRACIE

C'est pourquoi nous devons nous féliciter que le premier des mouchards de la S.E.C., George Montandon, ait été exécuté à la Libération, par la justice populaire. Celui-là, du moins, ne sera ni grâcié, ni amnistié! Avant d'aller témoigner, j'ai cru devoir relire ses

tages, et l'on sait que ce charlatan avait trouvé lucratif de délivrer des certificats d'aryanisme à qui pouvait les payer. Cela ne l'empêchait pas, d'ailleurs, de vouloir s'imposer comme homme de science, d'accord avec ses maîtres de Berlin et de Vichy, et il arriva, en 1942, que ceux-ci voulurent nous le donner comme collègue à la Faculté des Sciences, résistance unanime des professeurs de la Faculté des Sciences écarta les prétentions de Montandon, et les complices Pétain et Abetz n'osèrent pas insister.

On peut en tirer quelques enseignements valables aujourd'hui encore. Le premier, c'est que la ferme union des



Un groupe de F.F.I. juifs, lors de l'insurrection de Villeurbanne.

écrits, pour en parler de façon plus précise, et j'ai été frappé de voir que, jusqu'à l'occupation allemande et jusqu'à Vichy, il n'était pas raciste, au sens hitlérien du mot. Il refusait de parler de race juive et d'envisager la généalogie des individus, il considérait seulement le « type physique racial », qu'il caractérisait tant bien que mal d'après l'aspect du visage, du nez, des yeux, des lèvres, des cheveux.

Cela ne l'a pas empêché de se mettre, en 1940, au service de l'ennemi et de servir sa politique, guidée vers ce que Hitler appelait « la solution définitive du problème juif ». Il était avantagé pour lui, au fond, de n'avoir que d'aussi maigres moyens de reconnaissance qu'un nez plus ou moins busqué ou un œil plus ou moins « humide ». Cela permettait tous les chan-

éléments honnêtes du pays pouvait, même en ce temps-là, faire échec aux prétentions des ennemis du peuple; et il n'y a pas de raison pour qu'elle soit moins efficace aujourd'hui, quand il s'agit de lutter contre le racisme, contre l'antisémitisme et pour la paix.

## LA VOIE DU CRIME

Le second enseignement, c'est que toute discrimination raciale voulue et recherchée est un grand danger pour l'humanité. Dans le jugement qu'il a rendu, le Tribunal Militaire de Nuremberg a noté avec raison ce qui suit. Comme le témoin Ohlendorf, commandant d'un Einsatzgruppe dans la campagne contre l'Union Soviétique, avait reconnu avoir fait massacrer par son groupe 90.000 hommes, femmes et enfants, Juifs pour la plupart, le témoin

von Bachzdewski déclara à ce propos : « J'estime que si l'on enseigne pendant des années, des dizaines d'années, la doctrine selon laquelle la race slave est une race inférieure, et le Juif

## O. COULIBALY : Ils ont nié les droits de l'homme

**N**OUS, Noirs africains, victimes du colonialisme, conscients de ce que le problème juif ne peut pas être considéré isolément de tous les problèmes raciaux, de toutes les discriminations et ségrégations qui ont entaché l'histoire des peuples et déshonorent l'humanité, nous nous élevons avec violence contre la conspiration du silence qui entoure le procès des inspecteurs de la police antijuive.

Le racisme constitue la toile de fond du nazisme et du fascisme, qui ont été la cause du massacre de millions de personnes coupables d'être nées juives.

Il faut que la justice frappe sévèrement ceux qui ont osé nier l'universalité de l'homme. Il faut en finir avec le racisme sous toutes ses formes : antisémite ou colonial.

**QUEZZIN COULIBALY,**  
député de l'Afrique Noire.

à peine un être humain, un tel aboutissement est inévitable. »

Transposons cette condamnation du racisme. Appliquons-la à l'Union Française les peuples d'outre-mer sont de « races inférieures »...

## ILS ONT RENDU LES RAFLES POSSIBLES

Le troisième enseignement, c'est que les sous-Montandon du procès actuel doivent être impitoyablement condamnés. Ils ont leur part dans la mort affreuse des six millions de Juifs qui ont disparu d'Europe. Ils ont leur grande part dans celle des 120.000 Juifs qui ont disparu de France. Ils ne peuvent pas nier leurs crimes, et leurs avocats ergotent pauvrement, en soutenant que, même sans eux, les mêmes crimes auraient eu lieu, commis par d'autres, et que les nazis auraient pu opérer seuls, sans leur concours. Ce serait une pauvre excuse, même si elle était vraie. Mais elle est fautive, et les rapports officiels du *Juderführer* Dannecker le disent tout crûment : les rafles n'auraient pas été possibles sans la police de Vichy, sans la collaboration des accusés et de leurs pareils. Voulaient trouver la fortune, ils ont joué la mauvaise carte. Ils sont pris : ils doivent être punis, sans indulgence, sans grâces, sans amnistie, pour l'avenir de nos enfants, pour l'avenir de tous les enfants du monde.

## Élie BLONCOURT : Un vrai socialiste ne peut que s'indigner

**J**e ne vous parle pas seulement en mon nom propre, mais en tant que secrétaire général du Parti Socialiste Unitaire, au nom de tous les socialistes fidèles à leur idéal.

Nous n'acceptons pas que l'on ait une attitude bienveillante envers les traîtres qui ont tant fait souffrir notre pays tout entier et les Juifs en particulier.

Pendant les noires années 1940-1944, les Juifs ont été abominablement traqués et torturés. Nous sommes toujours à leur côté, et nous leur apportons aujourd'hui le témoignage de notre entière solidarité.

Précisément maintenant, cinq ans après la Libération, nous assistons au scandale des acquittements, des grâces ou dans le meilleur des cas, de peines té-

gères accordés aux bourreaux.

Nous proclamons notre violente indignation!

En tant qu'hommes nous ne pouvons que protester avec indignation contre les récents symptômes d'une nouvelle vague d'antisémitisme d'une part, et d'autre part contre les faveurs que l'on accorde à ceux qui auraient dû être condamnés impitoyablement.

Le scandale Abetz a commencé bien avant le verdict.

Le scandale, c'est d'avoir attendu quatre ans pour instruire un procès dont tous les éléments étaient donnés, évidents, patents.

Le scandale, c'est aussi d'avoir permis à cet odieux personnage de développer ses théories raciales du box des accusés comme du haut d'une tribune.

Le scandale, enfin, c'est que soit prononcé le verdict dérisoire de 20 ans...

La sinistre comédie du double-jeu, de l'exécution passive des ordres reçus, n'absout en rien les traîtres et les tortionnaires.

Un homme honnête et sain ne peut accepter un rôle de canaille et de meurtrier.

C'est le devoir de tous les hommes justes, de tous les républicains, de tous les socialistes dignes de ce nom, d'unir leurs protestations contre cette injure lancée aux 120.000 Juifs victimes de la S.E.C., de la P.Q.J. et de tous les services antisémites de Vichy.

Il faut obtenir justice!

**Élie BLONCOURT,**  
Secrétaire général du P.S.U.

## Pierre DEBRAY : Les mêmes à l'ambassade ?

Peut-on compter sur ceux qui ont défendu la liberté lorsqu'il s'agit de la détruire ?

Peut-on compter sur ceux qui ont restauré la République lorsqu'il s'agit de la jeter à bas ?

Peut-on compter sur ceux qui ont sauvé l'indépendance nationale alors que de nouveau il s'agit de livrer la nation ?

Non point.

On ne peut compter que sur ceux qui ont l'habitude, ceux qui connaissent la chanson, les spécialistes.

Les traîtres de la veille sont prêts à devenir les traîtres d'aujourd'hui.

Et de même, comment pourrait-on se passer des services de M. Abetz ?

On aura peut-être besoin de lui demain à Strasbourg comme ambassadeur à l'Union Européenne, en compagnie de M. Pierre-Étienne Flandin, il nous aidera à refaire dans « l'honneur et la dignité une France propre dans une Europe unie ».

Propre, bien sûr, comme on l'entendait du temps où M. Pierre-Étienne Flandin était ministre des Affaires Étrangères et M. von Papen ambassadeur.

C'est-à-dire nettoyée de ses Juifs, de ses communistes, et par-dessus le marché de ses « ploutocrates » — qu'on ramasse par camions devant les portes des usines pour le travail obligatoire.

Mais, grâce à Dieu, il y a des gens en France qui estiment que l'histoire n'est pas un éternel recommencement, et qu'après tout M. Abetz peut bien faire un bagnard.

Il ne faut tout de même pas que ce soit toujours les mêmes à l'ambassade et toujours les mêmes au bagne.

**Pierre DEBRAY,**  
ancien rédacteur à « Témoignage Chrétien ».

# LA RESISTANCE, CHEMIN DE LA VIE

par A. RAISKI

DES PAGES ECRITES AVEC DU SANG

La Résistance fut la première réponse du peuple français aux bandits de la P.Q.J. et de la S.E.C., aux assassins d'Ascq, à tous les Abetz.

Il y aura cinq ans dans quelques jours, Paris se libérera. Ceux qui luttèrent alors contre l'occupant doivent s'unir aujourd'hui pour exiger le châtiement exemplaire des bourreaux nazis, pour protester contre la reconstitution d'une armée allemande prête à la revanche. Les victoires d'hier sont un stimulant dans l'action vers les victoires de demain.

Dans ce numéro essentiellement consacré à la police antijuive, il était donc nécessaire d'évoquer la Résistance juive, partie intégrante du front de la Résistance en France.

Nous ne pouvions mieux faire que présenter à nos lecteurs quelques pages tirées de la substantielle préface écrite par A. Raïski, au titre : « La voix de la Résistance et de la Victoire. » Ce livre qui contient la reproduction de plus de 300 journaux et documents clandestins, paraîtra d'ici peu.

**A**U début de novembre 1942, nous recevions, transmis par un camarade du mouvement de Résistance polonaise, un rapport sur les massacres atroces de Pologne, sur l'extermination complète des déportés.

Un numéro spécial fut édité. La réaction fut assez différente de ce que nous attendions.

On ne voulait pas, on ne pouvait pas croire. Certains disaient que, la nouvelle fût-elle vraie, il valait mieux la cacher, car elle risquait de décourager complètement les masses.

Notre direction décida toutefois de continuer avec plus de vigueur encore à éclairer la population sur la tragique réalité, à dire que la communauté tout entière était condamnée à mort. Si terrible qu'il fût, nous formulâmes le mot d'ordre : « La déportation, c'est le chemin de la mort. La Résistance et la lutte contre la déportation, c'est le chemin de la vie. »

## L.U.G.I.F. INSTITUTION ENNEMIE

Mais les plus grandes difficultés provenaient de l'activité des groupements capitulards qui, par leurs pressions directes et indirectes, affaiblissaient l'esprit de lutte, freinaient la mobilisation des masses populaires.

A la tête des éléments de capitulation était l'U.G.I.F.

L'occupant voulait obliger les Juifs de France à reconnaître le « Judenrat ». En fait, les larges masses se détournèrent de cette institution ennemie. Mais il est vrai, d'autre part, que certains éléments réactionnaires se laissèrent « forcer la main ». Ils n'étaient pas contraints d'accepter l'offre des nazis. Ils auraient pu faire comme tout honnête citoyen du pays : passer dans l'illégalité, rester hommes libres.

Les collaborateurs du « Judenrat », de l'U. G. I. F. et leurs défenseurs prétendent aujourd'hui qu'ils voulaient tromper la Gestapo et faire ainsi œuvre de sauveteurs sous le camouflage légal. La Gestapo n'était pas dupe. Elle a maintenu le « Judenrat ». Stulpnagel et Dannecker savaient que ce qu'ils perdaient par le travail « illégal » de l'U.G.I.F., ils le regagnaient, capital et intérêts, par l'existence même du « Judenrat ».

## LA RESISTANCE CONTRE L'U.G.I.F.

Matériellement et moralement, le « Judenrat » secondait l'occupant dans la réalisation de ses plans antijuifs. Le « Judenrat » publiait un journal; il faisait de la propagande; il appelait à rejoindre les camps de travail; il créait une police juive et me-

naît campagne contre les communistes; il aidait, en général, les bourreaux à répandre l'idée trompeuse qu'une collaboration était possible; que si les Juifs se conformaient aux lois et ordonnances, l'occupant s'adoucirait.

Comment développer l'esprit de résistance sans combattre et démasquer constamment le rôle de l'U.G.I.F.? Notre lutte contre l'U.G.I.F. n'a pas cessé tout au long de l'occupation. Plusieurs journaux relatent les efforts déployés pour anéantir l'influence de l'esprit de collaboration prôné par le « Judenrat ». Pas un appel à la lutte contre les assassins nazis que n'accompagne l'appel à la lutte contre ses alliés juifs.

L'U.G.I.F. s'enfonçait de plus en plus dans les marais de la trahison. Lorsque s'élargit le combat, c'est à main armée, que les organisations de Résistance attaquèrent les bureaux du « Judenrat ». Ils purent ainsi soustraire les listes et les documents qu'utilisait la Gestapo pour se saisir des malheureux Juifs qui avaient cru devoir confier à l'U.G.I.F. leurs adresses ou celles de leurs enfants.

## LE 16 JUILLET 1942

**E**NCOURAGER moralement et politiquement n'était pas la seule tâche de la littérature clandestine. Pratiquement, le lecteur y trouvait des conseils précis sur les moyens d'échapper aux mesures de police.

« L'ennemi prépare un crime monstrueux » : tel est le titre d'un appel paru en juin 1942 et qui a joué, à cet égard, un rôle décisif en sauvant la vie de milliers de Juifs. « Selon les nouvelles qui nous par-

viennent de sources autorisées, disait cet appel, les Allemands organiseront dans le temps le plus proche des rafles monstres de Juifs. »

Puis vient le conseil suivant : « La question se pose pour tous les Juifs : que faire pour ne pas tomber aux mains des assassins S.S.? Voici ce que chaque homme, chaque femme doit faire :

« 1. Ne pas attendre les bandits à la maison. Prendre toutes les mesures pour se cacher, et avant tout cacher les enfants avec la sympathie agissante de la population française ;

« 2. Ayant assuré sa propre liberté, adhérer à une organisation de combat patriotique, afin de battre l'ennemi sanguinaire et venger ses crimes ;

mentaire, les Résistants juifs organiseront des prises de parole dans tous les quartiers de Paris pour amener les masses juives à une défense active, à la protection organisée des enfants.

Des milliers de familles portent aujourd'hui au fond de leur cœur un sentiment de reconnaissance envers notre mouvement pour l'aide que leur ont apportée notre propagande et notre organisation à la veille du 16 juillet. Des personnes revenues de déportation racontent, par contre, qu'au Vélodrome d'Anvers et à Drancy, où furent rassemblées les victimes des rafles, on entendait sans cesse ces paroles de regret : « Nous aurions dû écouter les Résistants. »

Point de rafle importante, d'agression que le journal

**C**E n'est pas avec de l'encre, mais avec du sang que furent écrits nos documents clandestins. La terreur du tsarisme contre le mouvement ouvrier révolutionnaire de Russie, la répression de la « défensive » polonaise et de la « Siguranta » roumaine étaient dépassées par la terreur de la Gestapo, qui, dans le cadre de ses mesures de répression contre les patriotes, s'attachait surtout à frapper les partisans et les militants clandestins juifs.

Après le pogrome du 16 juillet, la rage antijuive des bourreaux grandit encore, s'il est possible. Paris, pensaient-ils, était déjà « Judenrein ». En fait, les partisans juifs n'ont jamais frappés des coups aussi nombreux et aussi directs que dans les mois qui suivirent la déportation atroce des 20.000 hommes, femmes et enfants.



« 3. Si l'on tombe aux mains des assassins, résister par tous les moyens; barricader les portes, appeler au secours, se battre contre la police. On n'a rien à perdre et l'on peut gagner sa vie. Chercher sans cesse à s'évader. »

Cet appel a paru un mois avant le pogrome du 16 juillet 1942. Il a été répandu à Paris par milliers d'exemplaires. Son contenu fut transmis de bouche à oreille. Selon les indications de ce document et selon l'instruction complé-

n'ait signalées à temps. Il s'efforçait ainsi de prévenir la panique, d'attirer l'attention sur toute sous-estimation du danger et sur les illusions par lesquelles certains se laisseraient bercer. En général, notre littérature clandestine a contribué dans une large mesure au passage de la population juive de l'état de passivité à une activité qui a pris des formes diverses : abandon du foyer, suppression de l'étoile juive, adhésion à un groupe de combat armé.

Rien de très littéraire dans ces écrits. Mais on y entend l'appel douloureux des mères, les pleurs des enfants innocents. De ces humbles feuilles s'élève la malédiction des milliers de massacrés. Le cri de la vengeance y retentit. Elles apportent l'écho des chants entonnés sur les lieux du supplice. Elles résonnent du crépitement des mitraillettes et des grenades explosives. Elles exaltent le courage et font vibrer l'hymne de l'espoir et du châtiement.

# Quand le peuple est juge...

Une question se pose immédiatement pour quiconque a suivi de près ou de loin les procès des bourreaux antisémites de la Police aux Questions Juives et de la Section d'Enquêtes et de Contrôle : l'attitude d'extrême bienveillance adoptée par la magistrature à l'égard de ces criminels est-elle l'effet d'une volonté internationale d'indulgence envers les traîtres ?

Pour répondre à cette question, nous avons procédé à une enquête rapide.

## POLOGNE

La nouvelle juridiction polonaise prévoit les plus sévères châtiements pour les criminels qui ont attenté à l'inviolabilité des Droits de l'Homme qui stipulent que :

« Nul ne peut être mis à mort du seul fait qu'il est fils d'une certaine race ;

« Nul n'a à répondre devant la loi de ses convictions religieuses et politiques. »

Ainsi furent condamnés à mort Albert Forster qui liquida la popu-

lation juive de Gdansk et s'appropriait les biens juifs confisqués; Buehler, responsable de la mort de milliers de Juifs et inspecteur du ghetto de Cracovie; Rudolf Hoess, ex-commandant du camp d'Auschwitz, et nombre d'autres.

## HONGRIE

A la libération furent créés des tribunaux populaires qui ont eu à juger de nombreux antisémites, et particulièrement les cadres des bataillons de travail obligatoire (formation spéciale de l'armée fasciste hongroise qui recrutait essentiellement des Juifs) qui s'étaient livrés à des actes de cruauté sur les Juifs ainsi recrutés.

La peine de mort fut généralement requise et prononcée.

Ainsi le Père Kun, prêtre sadique, qui tortura plusieurs centaines de Juifs de Budapest, fut pendu dès 1945 en même temps que tous les chefs du pouvoir nazi.

Le Quisling hongrois, Sztojay, fut fusillé.

Au cours du procès Mindzensty, il fut violemment reproché au Cardi-

nal son antisémitisme. Il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

De même les Juifs collaborateurs, qui avaient vendu leurs corollaires aux fascistes, furent sévèrement punis.

Enfin, en 1946, l'Assemblée Nationale vota une loi qui stigmatise les persécutions indignes dont furent victimes les Israélites, rétablit l'égalité des droits exprime la reconnaissance de l'Assemblée Nationale aux Hongrois qui n'ont pas craint, devant les menaces intérieures et extérieures, de prêter leur appui aux persécutés et de sauver des milliers d'entre eux.

Le peuple hongrois ne s'identifie pas aux persécutés racistes.

En outre, la loi stipule que les biens juifs non réclamés par leurs propriétaires seront gérés par la communauté, sous le contrôle de l'Etat, jusqu'à leur restitution définitive.

## TCHÉCOSLOVAQUIE

Par ordre d'Hitler, une petite ville située au Nord de Prague, Terezin, devint le Ghetto de l'Europe Centrale.

85.000 Juifs y ont péri.

Mais, aujourd'hui, leurs bourreaux sont sévèrement châtiés, leurs activités sont étalées au grand jour et tous les coupables paient.

Joseph Tiso, qui avait consenti à la déportation de 57.837 Juifs et de 30.000 Slovaques, a été pendu. Tous ses complices ont été condamnés à mort.

## ROUMANIE

Les responsables du pogrom de Yassi ont reçu un châtiement exemplaire.

## U.R.S.S.

La justice soviétique a jugé les antisémites en même temps que les autres criminels de guerre.

En 1945, l'épuration était achevée, et le pays nettoyé des traîtres et des tortionnaires de toute espèce.

Là aussi, justice est faite.

Et plus rapidement que partout ailleurs.

C'est le peuple qui juge.

L. D.

## Paul ELUARD : Il n'y a pas de miracle !

**J**E tiens beaucoup à signaler qu'on ne peut pas demander à un régime de condamner des gens dont il se sert. Car si l'on condamnait Abetz à mort, il faudrait, au lieu de s'en servir, châtier les S.S. assassins.

L'insuffisance de la justice, son incapacité s'est manifestée du jour où Pétain n'a pas été châtié. Pétain, symbole de la trahison, des crimes et des persécutions d'hier, Pétain, symbole de la « clémence » d'aujourd'hui.

*J'écrivais déjà en mars 1945 :*  
Les femmes d'Auschwitz les petits enfants juifs  
Les terroristes à l'œil juste les [otages  
Ne pouvaient pas savoir par quel [hideux miracle  
La clémence serait ardemment [invoquée.

Nous avons bien compris aujourd'hui qu'il n'y a pas miracle, mais simplement regroupement de tous les ennemis de l'homme pour la défense de leurs sordides intérêts.

Et le traitement de choix accordé à Pétain, ce vieux misérable, donne confiance à tous ceux qui osent dans l'ombre reprendre les mots d'ordre antisémites.

Ce qui leur donne confiance aussi, c'est que les honnêtes gens

sont en général trop bons, et ne corrigent pas toujours comme ils le méritent les énergumènes qui se livrent à des manifestations répugnantes.

Mais les Français, les patriotes, les catholiques, les juifs, toutes les victimes qui se souviennent, doivent réagir vigoureusement contre l'insolence renaissante des fascistes.

*L'Italie a su magnifiquement faire justice à Mussolini.*

*J'ai vu, devant le cadavre de ce malfaiteur public, les Anglais, les Américains, les représentants de tous les pays atterrés, saisis de respect et d'admiration pour une nation qui a su laver sa honte et ses plaies.*

*J'ai vu, en Pologne, au procès des 32 criminels de guerre de Cracovie, les accusés trembler de honte et suer de peur sous le doigt accusateur des témoins à charge.*

*Là les criminels baissent la tête.*

*Là il y a une justice, là on peut croire en elle.*

*Mais la France, la France aurait-elle en vain versé son sang, chassé l'envahisseur, secoué les liens de la trahison ?*

*La lutte continue. La justice reste à faire.*

## Claude BOURDET : L'union des Résistants peut imposer un châtement exemplaire

**L**A première remarque qui s'impose est que ces procès viennent trop tard. L'atmosphère a changé depuis 1945. Peut-être est-ce, dans une certaine mesure, un bien. Les atrocités de la guerre, éloignées, soulèvent moins de rancune, les esprits peuvent juger les actes avec plus de justice et de sérénité. Pourtant, c'est certainement aussi un mal, et je pense que le mal dépasse le bien.

Car, malheureusement, deux phénomènes néfastes se manifestent.

D'abord, les horreurs de la guerre et des persécutions, les crimes les plus répréhensibles sont moins vivants. En 1945, lorsque nous étions sous le coup des tortures, des fours crématoires, des chambres à gaz, une émotion légitime nous saisissait. Mais on ne s'indigne pas devant des souvenirs historiques. Qui se révolte à la pensée de l'assassinat du duc d'Enghien ?

D'autre part, à la libération, les magistrats des tribunaux jugeaient, sous la poussée populaire, avec un peu trop de sévérité parfois, et sans doute quelques injustices ont pu être commises. Mais aujourd'hui, ces magistrats tombent dans l'excès contraire.

Des gens qui hier étaient en prison, demain seront tout à fait libres et après demain au pouvoir politique. C'est pourquoi il faut bien les ménager !

**U**NE justice révolutionnaire n'aurait pas frappé beaucoup de monde. Une justice équitable aurait durement frappé à la tête, condamné les véritables responsables. Or, Pétain termine ses jours dans une détention confortable, ses ministres sont frappés de peines légères, lorsqu'ils ne sont pas acquittés.

Pour prendre un autre exemple, plus récent, on réhabilite le nazi Abetz, par respect de sa position « inattaquable » d'« ambassadeur officiel ». Mais en 1940 Abetz n'était pas ambassadeur ! L'Allemagne, en guerre avec la France, ne pouvait lui envoyer un ambassadeur, puisque aucun traité de paix n'avait été signé. Ce titre d'ambassadeur voile bien des crimes. Otons-le et toute la défense d'Abetz s'écroule, il ne reste que le propagandiste de l'hitlérisme.

Une répression juste, brutale dans son exercice, mais limitée dans son envergure, n'a pas été faite parce qu'en frappant les puissants on aurait frappé toute une société. Alors on s'est rabattu sur des criminels de second ordre. Là où l'opinion publique se serait montrée satisfaite de grands coupables condamnés à mort, on a gardé des milliers de petits en prison.

**O**N ne peut pas conserver indéfiniment un grand nombre de condamnés politiques en prison. C'est pourquoi on tente aujourd'hui, à n'en conserver qu'un nombre restreint.

Mais quels sont ceux qui doivent rester en prison — ou ce qui vaudrait cent fois mieux puisqu'il s'agit de grands coupables — être exécutés ? Il me semble que parmi ces coupables une place de choix doit être réservée à ceux qui ont participé aux persécutions antisémites. Ceux qui ont donné libre cours à leur sadisme sur des innocents sous prétexte qu'ils étaient nés juifs, ceux qui ont torturé et massacré des milliers d'hommes parce qu'ils étaient soi-disant d'une « autre race », ceux-là ne méritent aucune pitié.

Qu'est-ce qu'un antisémite ? Qu'est-ce qu'un inspecteur de la police aux questions juives ? Ou bien c'est un fou, et un fou dangereux, destiné à l'asile et à la camisole de force. Ou bien c'est un criminel endurci qu'aucune mesure de grâce ne peut sauver et qu'il faut écarter définitivement de la société.

Si nous voulons que justice soit faite, nous devons reconstituer une unité de ce qui était hier la Résistance. Si le gouvernement, si tous les éléments de la magistrature, du barreau, de la police, qui détiennent en main le sort des criminels, sentent qu'il y a dans le pays une force qui peut leur créer des ennuis, ils tiendront compte de cette volonté populaire au moins autant que de la puissance ressuscitée des « collabos ».

Et je suis personnellement très heureux de voir qu'un regroupement des patriotes se dessine, qui démontrera sa force lors de la prochaine Journée de la Résistance.

## SILENCES SUSPECTS...

Comment qualifier l'attitude de certains milieux réactionnaires juifs qui se sont complètement désintéressés des procès des tortionnaires de la P.Q.J. et de la SEC ?

Ne parlons pas de la LICIA qui ne s'est pas plus manifestée ici qu'elle ne le fit sous l'occupation. Que doivent penser les familles de ceux des membres de la LICIA qui sont partis à Auschwitz, via la rue Greffulhe et Drancy ?

La presse juive socialo-sioniste a obéi aux mêmes consignes de silence.

La feuille socialiste « Notre Voix » a consacré aux procès quelques lignes à peine à côté de grands articles pétris de mensonges et de calomnies sur un prétendu antisémitisme en URSS.

« Notre Parole », organe « Maipai » en France, a poussé la dupli-

cité jusqu'à omettre d'insérer une annonce payante appelant au meeting organisé par le MRAP pour demander un juste châtement.

Un malheureux père, qui a perdu son fils, déporté par les gangsters de la SEC et qui s'obstine à ne pas oublier, est allé demander des explications aux rédacteurs de « Notre Parole », poursuivant les démarches qu'il fait inlassablement depuis 1944 auprès des juges d'instruction, des secrétaires du Parquet et des fonctionnaires de ministères pour réclamer, en toute bonne foi, la justice.

— Pourquoi n'avez-vous pas fait paraître un appel demandant à vos lecteurs de venir au meeting de la rue Lancry ?

— C'était un meeting communiste !

— Et alors, bon Dieu, quel mal y a-t-il à ce que les communistes

aussi soient venus au meeting ? Demandait-on aux Juifs à Drancy s'ils étaient communistes ? N'étions-nous pas tous dans le même panier ?

Ces messieurs de « Notre Parole » n'ont pas encore répondu.

Et quand « Franc-Tireur » rend compte du procès de la S.E.C., cela donne de drôles de résultats.

Ainsi, le président Deloncle, ayant demandé à Besson s'il était antisémite, celui-ci avait répondu : — Ah ! ça oui, Monsieur le Président, profondément !

Résultat : on peut lire, le lendemain, dans « Franc-Tireur », le titre suivant : « Paul Besson déclare : je ne suis pas foncièrement antisémite. »

Le « Figaro », cependant, rapportait, de son côté, la phrase exacte de Besson.

Curieux, n'est-ce pas ?

## Au nom des victimes LE M.R.A.P. DEMANDE JUSTICE

Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix tient à faire entendre, à l'occasion du procès de la S.E.C. devant la Cour de Justice de la Seine, la grande voix de toutes les victimes des persécutions raciales, la voix de ceux qui ne sont jamais revenus des camps d'extermination et aussi de ceux qui en ont été sauvés après avoir enduré d'indicibles souffrances.

Au nom de toutes ces victimes, le M. R. A. P. demande une justice certes sereine, mais implacable.

Sous l'occupation allemande, la France a été souillée par des individus qui se sont faits volontairement et sciemment les complices des Allemands, les complices d'assassinats collectifs froidement perpétrés et qui sont sans précédent dans l'histoire moderne. Ils l'ont fait en dépistant les Juifs, en les arrêtant et en les livrant aux Allemands, vouant ainsi leurs victimes à une mort certaine. Ces individus en tous points méprisables ont foulé aux pieds l'honneur de notre pays, ses traditions les plus

nobles et les plus pures qui ont toujours contribué au rayonnement de la France à travers le monde.

La France ne serait lavée de sa honte si les criminels complices des Allemands n'étaient pas châtiés comme ils le méritent. Le monde serait stupéfait de la moindre indulgence à l'égard de ceux qui n'en ont pas eu pour leurs victimes. Les pleurs des mères auxquelles on enlevait leurs enfants; les cris des enfants que l'on séparait de leurs mères; les supplications des vieillards et des malades, rien n'avait pu les apitoyer. Ces monstres se sont mis eux-mêmes en dehors de la communauté française et en marge de l'humanité.

Et ceux qui, peu nombreux hélas, ont pu échapper à l'extermination ne pourraient vivre en paix tant que leurs bourreaux ne seront châtiés. Au souvenir des souffrances inouïes viendrait s'ajouter la douleur et l'indignation de voir leurs tortionnaires en liberté, pire insulte à la mémoire des disparus et au sentiment de justice qu'éprouve tout honnête homme.

## “Notre action ne s'arrête pas là”

Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.) a déployé une grande activité autour du procès de la S.E.C. et de la P.Q.J.

En cela, il exprimait l'opinion de tous les Juifs, de tous les Français honnêtes qui exigent le châtement exemplaire des criminels nazis.

On ne peut pas en dire autant de certaines organisations juives, dont les journaux ont presque entièrement passé sous silence les procès de la police anti-juive.

Dès le 18 juillet, M<sup>e</sup> Grinspan, secrétaire général du M.R.A.P., adressait au commissaire du gouvernement Prioux et au président Deloncle une lettre demandant que Marcel Prenant soit cité comme témoin à charge.

Le lendemain, le M.R.A.P. rendait publique cette démarche.

La proposition ayant été agréée, Marcel Prenant témoignait le 28 juillet au procès de la S.E.C. Il résume l'essentiel de sa déposition dans l'article que nous publions en page 8.

Entre temps, la Commission juridique du M.R.A.P., représentée en permanence au Palais, s'était

montrée très active. Une délégation conduite par M<sup>e</sup> Roland Lévy se rendait auprès du Commissaire du gouvernement, pour lui demander une condamnation exemplaire.

De plus, par des communiqués quotidiens, le M.R.A.P. a constamment alerté la presse et l'opinion publique.

Et le 29 juillet, se déroulait salle Lancry un puissant meeting organisé par le M.R.A.P., présidé par M<sup>e</sup> Blumel, et auquel prirent la parole MM. Prenant, Schaffier (F.N.D.I.R.P.), Bulawko (anciens déportés juifs), Bucovici et Orfuss (anciens combattants), et Youdine (secrétaire du M.R.A.P.). Des témoins aux procès de la police anti-juive, MM. Yolka et Marx intervinrent également.

Mais les jugements rendus ne sauraient satisfaire les victimes de l'hitlérisme, les hommes de bonne volonté qui luttent pour la fraternité et la paix.

Dans une interview du 19 juillet, le M.R.A.P. soulignait : « Notre action ne s'arrête pas là. Nous n'avons de cesse que tous les coupables, que tous les responsables soient châtiés, que l'opinion sache à quoi s'en tenir, et viennent réclamer avec nous un juste châtement. »

De la Seine au Danube

# NOUS AVONS FAIT UN BEAU VOYAGE

Sur les 150 enfants de France, filles et fils de fusillés et de déportés, invités par le gouvernement hongrois au Festival Mondial de la Jeunesse qui se tiendra du 14 au 28 août à Budapest, la Commission Centrale de l'Enfance s'est vu accorder 40 places pour des enfants juifs dont les parents ont été assassinés pendant la dernière guerre.

Nos enfants et nos jeunes parmi lesquels 15 Cadets sont partis le 17 juillet dernier débordants de joie et d'enthousiasme avec leurs camarades de l'Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés, curieux de connaître un nouveau pays, heureux de pouvoir assister aux grandioses manifestations prévues.

Déjà des nouvelles nous parviennent. Mieux que des commentaires cette lettre d'un groupe de nos jeunes exprime leurs sentiments sur leur arrivée à Budapest.

« Le voyage s'est très bien déroulé grâce aux responsables qui ont maintenu le convoi dans une bonne ambiance. A notre passage en Suisse, la Croix-Rouge nous a offert un goûter et un groupe de jeunes Belges est venu se joindre à nous. Immédiatement une grande fraternité s'est formée.

« Nous sommes arrivés à Budapest à minuit et demi. A la descente du train, nous avons été accueillis par une délégation de la Croix-Rouge hongroise. Un représentant du gouvernement hongrois nous a dit en français combien son pays de démocratie populaire était heureux de nous accueillir. Une voiture radio a enregistré nos chants et a interviewé quelques-uns d'entre nous sur nos impressions de voyage. La gare était pavoisée de drapeaux français, belges, soviétiques et hongrois. De nombreux autocars nous ont conduits directement à l'Hôtel Bristol, situé au bord du Danube, un des plus grands et des plus beaux hôtels de Budapest. Un repas nous fut offert et on nous a conduits dans des chambres magnifiques.

« Aujourd'hui, nous serons répartis dans différentes familles hongroises. Nous en sommes très contents car nous aurons ainsi la possibilité de connaître la vie des travailleurs de ce pays, « Nous avons déjà pris contact avec les jeunes de Hongrie, nous avons

chanté et parlé avec eux. Ils sont très enthousiastes pour la préparation du Festival et nous ont même montré l'île Marguerite où ce dernier se déroulera.

« Nous vous donnerons bientôt des nouvelles plus complètes et ferons tout notre possible pour représenter ici dignement notre organisation. »

Et ce n'est qu'un premier contact avec la jeunesse hongroise; déjà arrivent les premières délégations et dans quelques jours, nos enfants et nos jeunes feront connaissance avec des milliers d'autres jeunes venus de tous les coins du monde.



# Nous continuons...

— Allo ! La F.M.D.J. ? Y a-t-il des organisations de jeunesse juive qui, de France, participent au Festival mondial de la Jeunesse à Budapest cet été ?

— Bien entendu !... Oui ! Le Mouvement des Cadets, 14, rue de Paradis ! 11 délégués.

Il m'était facile de remonter la filière et de voir les jeunes Juifs de France envoyés par leurs camarades au grand rassemblement de la jeunesse du monde. Ils sont 3 filles et 8 gars, dont un de Saint-Quentin.

**JE N'AURAIS JAMAIS PENSE...**

Clara la brune, déléguée du XI<sup>e</sup> arrondissement, m'émerveille par son sourire radieux. Inutile de l'interroger, les paroles coulent de ses lèvres en un torrent impétueux.

— Tu sais, me dit-elle, je n'aurais jamais pensé qu'un jour j'irais à Buda. Lorsque mon nom fut prononcé et que toute l'assemblée a levé la main, je ne voulais pas y croire. Tu te rends compte, jamais je n'aurais pu me permettre pareil voyage !

« Je vais voir des jeunes du monde entier, je serais l'une des 12.000 qui vont ensemble proclamer leur volonté de vivre en paix, d'avoir un avenir meilleur... »

— La participation au festival est de 25.000 francs. Comment l'arranges-tu ? Tu peux donc déboursier tant ?

Jopo, autre délégué du XI<sup>e</sup>, qui avait tout écouté en silence, un sourire au coin des lèvres, intervient :

— Tu sais très bien qu'il nous est impossible de payer même la moitié de cette somme. Clara est couturière, une midinette, en chômage très souvent. Moi de même, et pour tous les copains c'est la même chose. Daniel le maroquinier, Pierrot l'électricien, Bernard le vendeur, Michel le tailleur ne gagnent même pas le minimum vital. Dora l'étudiante et Léna n'ont plus d'argent !

« Pourtant nous allons tous partir. Car les Cadets ont à cœur d'être représentés là-bas. Nous pensons qu'il faut que la jeunesse juive de France mêle sa voix au chœur mondial des jeunes. Aussi chacun collecte autour de soi pour payer notre voyage.

« Le père de Julien Zerman nous a donné pour les délégués du XI<sup>e</sup> 24.000 francs. L'U.J.R.E. nous a versé une subvention de 50.000 francs. Je viens d'apprendre que les jeunes de la colonie de Pornichet ont fait une collecte pour nous. C'est formidable cette solidarité que nous sentons autour de nous ! »

**POUR LA PAIX**

Je regardais ces jeunes enthousiastes avec envie. Le pâle Pierrot, le maigre Daniel semblaient déjà être dans l'île Marguerite, sur le Danube. Michel, le plus âgé de tous (l'an prochain il doit faire son service militaire) pensait à tous ces jeunes juifs de France qui sont tombés pour des lendemains qui chantent.

Il pensait à tous ces jeunes qui triment toute l'année durant mais aussi luttent pour voir leur condition s'améliorer. Il pensait aux déportés, à la guerre qui menace et son visage reflétait la confiance.

— A Buda, me cria-t-il comme je parlais, je dirais que les jeunes juifs de France ne veulent pas la guerre, qu'ils ne veulent plus revoir les jours sombres des années 1940-1945 avec les crimes racistes, les assassinats en série.

« Je dirais la volonté du Mouvement des Cadets de lutter avec toute la jeunesse de France pour un salaire décent, pour des stades et des piscines, pour la Paix. »

ADEM.

# POURVOYEURS DES BAGNES NAZIS

(Suite de la page 6)

Normand, le gangster-fils-de-famille, emmenait chaque jour les détenus de la P.Q.J. au commissariat de police, d'où ils étaient dirigés sur Drancy. Comme ses complices, il participait aux fouilles et aux tortures.

**UN RIGOLO**



GUILLON

— Il faudrait être Jésus-Christ ou le roi des c... pour avoir les mains dans le sucre et ne pas se lécher les doigts !

Ainsi parlait Guillon, la jeune gouape sans scrupules, en 1942. Il voulait dire par là qu'il

fallait piller au maximum les Juifs de Drancy qui passaient à la fouille avant la déportation.

Odieux, il obligea un jour un vieillard à jouer du violon au moment de son départ pour Auschwitz. D'autres fois, il révélait les vêtements rituels qu'il trouvait dans les valises et s'amusait à taillader avec son couteau le cuir des « tephilines ».

— Moi, je suis un petit rigolo, dit Guillon en manière d'excuse.

Ce petit « rigolo », brutal et obscène, se faisait des journées de 85.000 francs.

**LE SINISTRE STINZI**



STINZI

Autre fouilleur émérite, Stinzi joue, devant le tribunal, au benêt qui ne savait ce qu'il faisait.

Il prétend qu'il avait été placé à la P.Q.J. par la « Résistance » de Londres. Le plus grave, c'est qu'un

chef de réseau vient confirmer, tout en déplorant les méfaits perpétrés par

son protégé. Même manœuvre dégradante d'un chef de la « Résistance » en faveur de Normand.

Les violences de Stinzi ?

— C'est vrai, dit-il, j'ai distribué des taloches à des gens qui m'insultaient. En ma personne, ils insultaient la France.

Rien que ça !

Un jour, appelé par un commissaire-gérant qui ne pouvait obtenir assez d'argent de son Juif, il arrêta le Juif... Mais aussi un autre qui se trouvait là.

Un jour, il entre dans un magasin et demande M. Simon, Juif qu'il sait y travailler. Celui-ci se présente.

— Comment, dit Stinzi, vous entrez en contact avec le public ? Vous êtes en infraction.

— Mais vous m'avez fait demander par mon nom.

— Veux pas savoir. Surtout moi.

Ele... etc...

Ainsi opérant le sinistre Stinzi...

**UN ANTISEMITE EXEMPLAIRE**



DESPAGNOT

Despagnet a fait tous les métiers : reporter-photographe, chansonnier, peintre paysagiste, antisémite professionnel et combattant de la L.V.F. C'est dans ces dernières activités qu'il a le mieux réussi, puisqu'il a gagné la croix de fer devant Smolensk.

Cet antisémite enragé prétend qu'en entrant à la P.Q.J. il voulait se venger de la « race juive », parce qu'un Israélite avait tenté de violer sa petite fille. Croyez-vous que le tribunal le remette en place, au moins pour son racisme, sinon pour l'accusation qu'il se garde bien de préciser ? Loin de là. Le commissaire du Gouvernement, au contraire, dans son réquisitoire,

le cite en exemple, trouve que, lui, « avait une excuse » à son antisémitisme. Un tel degré de « compréhension » de la part des justiciers est vraiment inimaginable. Est-ce parce que Despagnet, déjà condamné aux travaux forcés à perpétuité, a vu sa peine réduite à dix ans de prison ?

**TOUT LE CONTRAIRE**



TOPIN

Des témoins accusent Topin avec précision d'avoir brutalisé les détenus qu'il fouillait et d'autres qu'il ne fouillait pas.

— C'est tout le contraire, Monsieur le Président. J'allais voir les familles, je faisais passer des lettres.

Mais un témoin, M. Alcalay, donna un jour à Topin une lettre contenant 3.000 francs pour porter à sa femme. La lettre disparut... dans la poche de Topin.

Il était membre du R.N.P. de Déat. Les détenus de Drancy l'appelaient le « croque-mort ».

**CE QU'ILS VENAIENT FAIRE LA...**

Tous ont sur la conscience la mort de milliers de Juifs innocents. Ils ont été condamnés à des peines dérisoires : Grand, 20 ans de travaux forcés ; Goepfert, 15 ans ; Stinzi, 7 ans ; Topin, 5 ans ; Guillon, 5 ans de prison ; Despagnet, 5 ans (qui se confondra avec sa peine actuelle) ; Normand, 3 ans. Ils ont tous l'indignité nationale, mais aucun l'interdiction de séjour.

La détention préventive, les grâces et amnisties jouant, ils seront libres d'ici peu...

On comprend que ce verdict scandaleux ait provoqué des remous dans la salle, parmi les rescapés qui se trouvaient là.

— Je ne comprends pas ce qu'ils

viennent faire ici, debout, pendant des heures, avec cette chaleur, s'étonnait un garde.

Tout simplement, ils venaient pour voir la justice s'abattre sur la tête de leurs bourreaux. Dans leur sang, dans leurs nerfs vibraient des souvenirs brûlants qui leur donnaient la force de rester debout des heures durant. Et ils n'ont vu qu'une parodie de justice.

Il y eut, pendant ces quelques jours, un décalage constant, écœurant, entre la froideur sceptique du juge et l'émotion des témoins, entre l'aisance des criminels et les crimes dont ils étaient coupables, entre ce qui se disait là et ce qui s'était fait là-bas.

On évoquait le moins possible les victimes.

On a fait en sorte que les rescapés ne puissent faire entendre pleinement leur voix et que le souvenir des absents — ceux qui ne sont pas revenus — soit exclu des débats.

On a voulu que les absents aient tort.

Eh bien ! nous qui portons dans notre cœur le message des chers absents, nous n'admettrons pas, nous n'admettrons jamais que leurs assassins restent impunis.

Albert LEVY.

**Droit et Liberté**

Rédaction et administration  
14, Rue de Paradis, Paris X<sup>e</sup>  
Tél. : PROVENCE 50-47, 50-48  
C.C.P. Paris 6070-98

Tarif d'abonnement :  
3 mois ..... 150 frs  
6 mois ..... 300 frs  
1 an ..... 600 frs  
Etranger : Tarif double.

Pour tout changement d'adresse, prière de joindre la dernière bande et la somme de 20 francs.

Le gérant: Ch. OVEZAREK

# JOIE DE VIVRE



## LES 8 MILLIONS DÉPASSÉS

Nous avons la joie d'informer les lecteurs de *Droit et Liberté* que pour 8 millions que la Commission Centrale de l'Enfance devait collecter, afin d'envoyer en colonies de vacances 2.500 enfants juifs, il nous est parvenu jusqu'à ce jour (2/8) 8.016.000.

Nous sommes heureux de constater que malgré une situation économique très difficile, la somme que nous nous sommes fixée a été atteinte et même dépassée.

Un aussi grand succès n'a pu être obtenu que grâce à l'immense dévouement et à la grande abnégation de tous les amis de l'enfance juive qui, nonobstant la fatigue, la canicule, la perte de temps pour leur propre travail, ont visité des

milliers de foyers juifs pour leur présenter nos carnets de souscription. Ils ont su convaincre les hésitants et communiquer à tous leur enthousiasme et leur grand amour pour les enfants.

Ce succès est dû également à l'inébranlable confiance des Juifs de France dans l'œuvre de la Commission Centrale de l'Enfance, confiance fondée sur l'expérience de quatre années de colonies de vacances et sur la conviction que nous faisons tout pour que les enfants soient heureux.

En remerciant au nom de tous les enfants qui jouissent actuellement de l'air et du soleil, tous ceux qui nous ont aidés, nous prenons ici l'engagement de ne jamais les décevoir.

## PORNICHET

Et vive la Bretagne !

Des jeunes nous écrivent, de la colonie de Pornichet :

La première impression qui frappe le visiteur arrivant de Paris à la colonie de vacances de la Commission Centrale de l'Enfance est celle d'un petit peuple de joyeux sauvages, bronzé par le soleil, ébouriffé par la brise de l'océan.

La nourriture est excellente : manger est la première activité de la colonie. L'économe se donne beaucoup de mal pour satisfaire les 154 appétits aiguisés par l'air de la mer. Les cuisiniers aussi se surpassent chaque jour pour rendre les repas aussi variés que stimulants. A titre d'illustration, voici le menu du samedi 23 juillet :

**Petit déjeuner :** Café au lait, pain beurré.

**Déjeuner :** Pâté, purée au lait, croûstade de poisson, fruits.

**Gouter :** Thé au lait, pain, confiture.

**Dîner :** Salade de tomates, pâtes au jus de viande, petits suisses, salade de fruits.

Autres activités principales de la colonie : le repos et le sport.

« Connaitre son pays, c'est apprendre à l'aimer » : tel est le thème de la colonie. Et les groupes « Armorique », « Bâtisseurs », « Lyssenko », « Washington » (paquebot de construction française qui va être lancé à Saint-Nazaire) partent chaque jour pour des découvertes nouvelles.

## TARNOS

A la recherche d'un trésor

Un grand bâtiment clair et spacieux et partout des enfants, des rires, des chants, des danses.

Depuis une semaine que nous sommes à Tarnos, beaucoup d'événements ont eu lieu. Nous avons choisi, comme grand thème de la colonie, l'union de tous les peuples du monde en passant des Mohicans aux Mongols, des Zoulous aux Mexicains, des Espagnols aux Américains. Dimanche, jour d'inauguration de la colonie, tous les peuples étaient présents et la présentation de chacun d'eux fut accueillie avec un enthousiasme délirant.

Illustrons la vie de notre colonie par les écrits de nos enfants.

### COMMENT MANGE-T-ON ?

Voici l'opinion de J. Pliskine :

« Depuis que je suis arrivé, je n'ai pas encore mangé deux fois le même menu. Hier soir, nous avons mangé du merlan frit au beurre, ce qui était délicieux. Nous allons souvent faire une promenade en forêt et à la mer. »

### NOS ACTIVITES ?

Voici ce qu'écrivait N. Schmitt :

« En ce moment, la colonie est en pleine activité et c'est pour cela que je puis donner

### Nous remercions...

La Commission Centrale de l'Enfance adresse les plus vifs remerciements à M. Léon, 102, boulevard de Belleville, qui, généreusement, a fait un don de 40.000 fr. au profit de ses colonies de vacances.

A l'occasion du 6<sup>e</sup> anniversaire de David Moszkowitz et du 2<sup>e</sup> anniversaire de Jacqueline Grossman, il a été collecté par notre ami Gothard, président de la Section de l'U.J.R.E. du 9<sup>e</sup> arrondissement, la somme de 10.000 fr. au profit des colonies de vacances.

La Commission Centrale de l'Enfance adresse ses remerciements aux parents et ses vœux de bonne santé aux enfants.

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs, mais faute de place, il nous est impossible de donner dans cette page la suite des listes de souscription.

### UNE COLONIE A AIX-LES-BAINS

En raison de très nombreuses inscriptions, nous avons ouvert une colonie de vacances à notre Foyer d'Aix-les-Bains.

Environ cinquante enfants s'y trouvent déjà depuis le 19 juillet et nous en recevons des lettres enthousiastes.

### SECTION DE LIMOGES

Malgré la situation actuelle et les innombrables difficultés rencontrées par les collecteurs, la Section de Limoges est heureuse d'annoncer qu'elle a pu atteindre et même dépasser le chiffre qui lui avait été assigné pour la collecte en faveur des colonies de vacances.

Ce résultat, nous le devons au dévouement de nos fidèles collaborateurs et aussi à l'inépuisable générosité des donateurs, tellement sollicités de tous côtés, ces derniers temps, qu'ils se demandaient si ces quêtes n'allaient jamais cesser. Ils se sont quand même rendus aux arguments des délégués quêteurs, et leur ont accordé leur confiance pour l'œuvre de la Commission Centrale de l'Enfance.

Qu'il nous soit permis de remercier ici nos amis qui ne marchandent jamais leurs efforts, quand il s'agit d'aider au succès de notre œuvre.

Daniel PAPPO.

Les journées, bien remplies, vont de 7 h. 30 à 21 h. 30, avec deux heures de sieste après le déjeuner.

Chaque matin, sport, sous la direction d'un moniteur d'éducation physique. Une baignade par jour. Et puis, de multiples parties de ballon. Chaque dimanche, une « olympiade », avec concours d'athlétisme, matches de volley et hand-ball.

« Connaitre son pays », c'est aller voir les gens, étudier leurs activités, le cadre de leur vie. Nous parlons donc avec les paysans, les pêcheurs, les ouvriers des chantiers navals, les hôteliers. Nous allons en visite dans les colonies voisines. L'histoire du pays, de la Résistance en particulier, nous fait découvrir toutes les qualités de ce coin de France. Nous chantons des chants bretons et dansons les ridées du pays.

Tandis qu'ils rient et chantent sur la plage, les jeunes savent que ces bonnes vacances leur permettront d'affronter avec des forces nouvelles le travail et les difficultés de l'hiver.

JEAN.

Nous félicitons chaleureusement notre amie Iliane Pelta et son mari à l'occasion de la naissance de leur fille Sylvie-Danielle.

Nous présentons à la jeune maman qui s'est dépensée avec tant de dévouement et d'abnégation au bonheur de l'Enfance victime du nazisme, nos meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Le Secrétaire de l'U.J.R.E.  
La Commission Centrale de l'Enfance.

## LA FECLAZ

Vision fantastique de monts ensoleillés

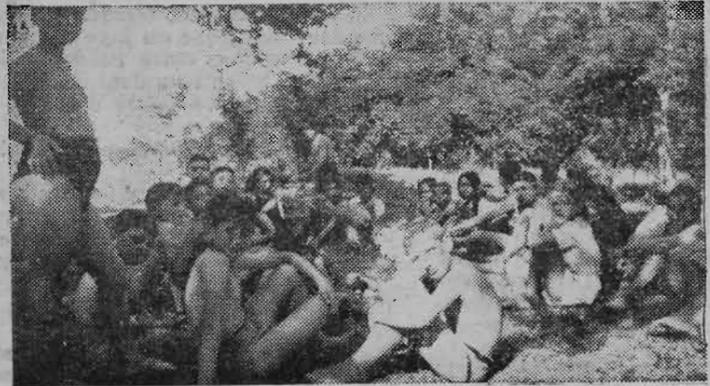
Il est 6 h. 1/2. Nous nous habitons silencieusement pour ne pas réveiller les camarades. Enfin, voici le départ tant attendu, les six groupes s'alignent correctement et hop ! en route pour le mont Revard où le téléférique nous attend. Le chemin se déroule sans incident.

Mais, au-dessous de nous, s'étale un panorama indescriptible. Les couleurs chatoyantes des prairies, des champs de blés, des vergers... vous émerveillent tellement que vous ne pouvez vous arracher à ce tableau.

Devant nos yeux étonnés, le téléférique ; nous montons dedans. Il glisse lentement sur son câble, à la joie de tous qui voient glisser le sol sous eux. En bas, deux cars nous attendent.

Le voyage continue. Soudain, l'autocar s'arrête devant la plage. Et, bientôt, nous pataugeons dans l'eau ; puis, au bout de 10 minutes, nous ressortons. Nous nous retrouvons en rond pour le repas et, après une petite sieste et une douche, nous repartons joyeux en espérant avoir encore d'aussi belles journées.

Un Colon.



mes impressions. J'ai trouvé que la colonie était bien organisée. Pourquoi ? Les enfants sont groupés en équipes selon leur âge. Ils ont une vie réglée et une nourriture abondante et saine, ils se dépensent par de très bons jeux instructifs et très amusants. Les moniteurs font tout ce qu'ils peuvent pour nous distraire et nous faire plaisir.

« Voici une de nos plus grandes distractions faites depuis à peine une semaine que nous sommes là. C'est un jeu de piste organisé par nos moniteurs, si dévoués pour nous. Nous sommes partis le matin à la recherche d'un trésor (chocolat) que des érudits avaient emporté. Mais ils avaient eu la précaution de nous laisser des messa-

ges et des signes de pistes qui souvent étaient faux. Nous sommes enfin arrivés à destination et avons mangé sur l'herbe à midi et à 4 heures. Nous nous sommes baignés et, enfin, les délégués sont partis à la recherche du fameux trésor.

« Les délégués des Zoulous l'ont trouvé et j'étais très contente car je fais partie de ce groupe. La journée s'est très bien achevée et nous sommes rentrés à la colonie, fatigués et bien contents d'avoir passé une si belle journée. »

Des visages brunis, de larges sourires, des chants nouveaux et des souvenirs inoubliables, ce sera là la récompense pour tous ceux qui ont œuvré à la réussite de notre belle colonie.

